Canadian Food Inspection Agency

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-105
ISBN: 0-660-62211-4

103-04627/

Canadian Food Inspection Agency
Agence canadienne d'inspection des aliments

Report on Plans and Priorities

2003-2004

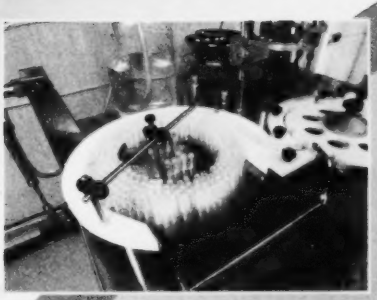

Canada

Table of Contents

Section I: Messages 1
Minister's Message 1
Management Representation 2

Section II: Raison d'être 3

Section III: Delivering Results for Canadians 4
Key to Success 4
Sound Science 5
Effective Inspection Delivery 5
Strong Partnerships 6
The CFIA's Business Lines 9

Section IV: Plans and Priorities 12
Planning Context 12
Planning Overview 14
Planning Specifics by Business Line 15
Food Safety 15
Animal Health 18
Plant Protection 22

Section V: Management Improvement Agenda 26
Human Resources Initiatives 26
Modern Management Initiatives 27

Section VI: Organization 29
Strategic Outcomes and Business Lines 29
Accountability 30
CFIA Planned Spending 31

Section VII: Annexes 32
Financial Tables 32
Major Regulatory Initiatives 37

Section I: Messages

Minister's Message

I am pleased to present the Canadian Food Inspection Agency's (CFIA) *Report on Plans and Priorities* for 2003–04. This plan focusses on the Agency's ongoing pursuit of excellence in delivering its mandate and in protecting Canadians from preventable health risks, providing a fair and effective regulatory regime that contributes to the growth of Canada, contributing to sustainable natural resources, and promoting the security of Canada's food supply.

As the federal government's science-based regulator for food, animals and plants, the CFIA is committed to its key role in enhancing the safety of the food supply. Canada's safe, healthful food is a result of the efforts of all levels of government and of producers, processors, distributors, and consumers alike. The activities of CFIA personnel in managing food safety risks and responding to food safety emergencies contribute significantly to public health. Through its focussed inspection activities, the Agency continues to verify compliance with federal acts, regulations, and standards. It remains committed to working with stakeholders to adopt risk-based control measures and to providing effective, rapid emergency response. As a supportive player, the CFIA partners, in a regulatory capacity, with Agriculture and Agri-Food Canada in promoting Canada's new Agricultural Policy Framework.

The CFIA remains steadfast in its commitment to safeguard Canada's most significant environmental and economic assets — the animal and plant resource bases — from serious diseases and pests. The Agency's animal health and plant protection specialists and inspectors remain vigilant in their work to prevent foreign animal diseases and invasive plant pests from affecting Canada's livestock, crops, and forests. The commitment doesn't end there: CFIA personnel verify the safety, efficacy, and quality of feeds, seeds, and fertilizers — input commodities integral to protecting the animal and plant resource bases and important to safeguarding the food supply.

Canada must be prepared for, and able to respond to, emergencies that threaten food safety and animal and plant health. The CFIA's extensive surveillance and diagnostic capabilities, strengthened border controls, coordinated communication, and emergency preparedness exercises will help to safeguard our country's security and to protect the long-term well-being of all Canadians.

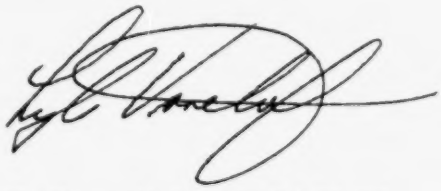

The Honourable Lyle Vanclief, PC, MP
Minister of Agriculture and Agri-Food

Management Representation

Report on Plans and Priorities 2003–2004

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Food Inspection Agency.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the Preparation of the 2003–2004 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by Treasury Board Secretariat.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying agency information and management systems.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Richard B. Fadden
President
Canadian Food Inspection Agency

March 7, 2003

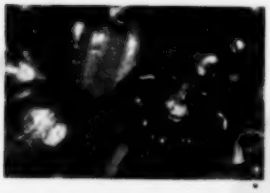

Section II: Raison d'être

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is mandated to safeguard Canada's food supply and the plants and animals upon which safe and high-quality food depends. Accordingly, the CFIA is the Government of Canada's key science-based regulator for the following:

- **Food Safety**
- **Animal Health**
- **Plant Protection**

In carrying out this mandate, the CFIA directly contributes to the Government of Canada's priorities as well as the public good.

GOVERNMENT OF CANADA'S PRIORITY	THE CFIA'S CONTRIBUTION
• PUBLIC HEALTH	• PROTECTION FROM PREVENTABLE PUBLIC HEALTH RISKS
• ECONOMIC GROWTH	• A FAIR AND EFFECTIVE REGULATORY REGIME
• ENVIRONMENTAL PROTECTION	• PROTECTION OF PLANT AND ANIMAL RESOURCES
• PUBLIC SECURITY	• SECURITY FROM POTENTIAL THREATS TO THE FOOD SUPPLY

Section III: Delivering Results for Canadians

4

Key to Success

The CFIA's workforce includes over 5 300 dedicated professionals working across Canada to regulate food safety, animal health and plant protection. Key to their success are three interrelated and integral factors — sound science, the delivery of effective inspection services and the fostering of strong partnerships.

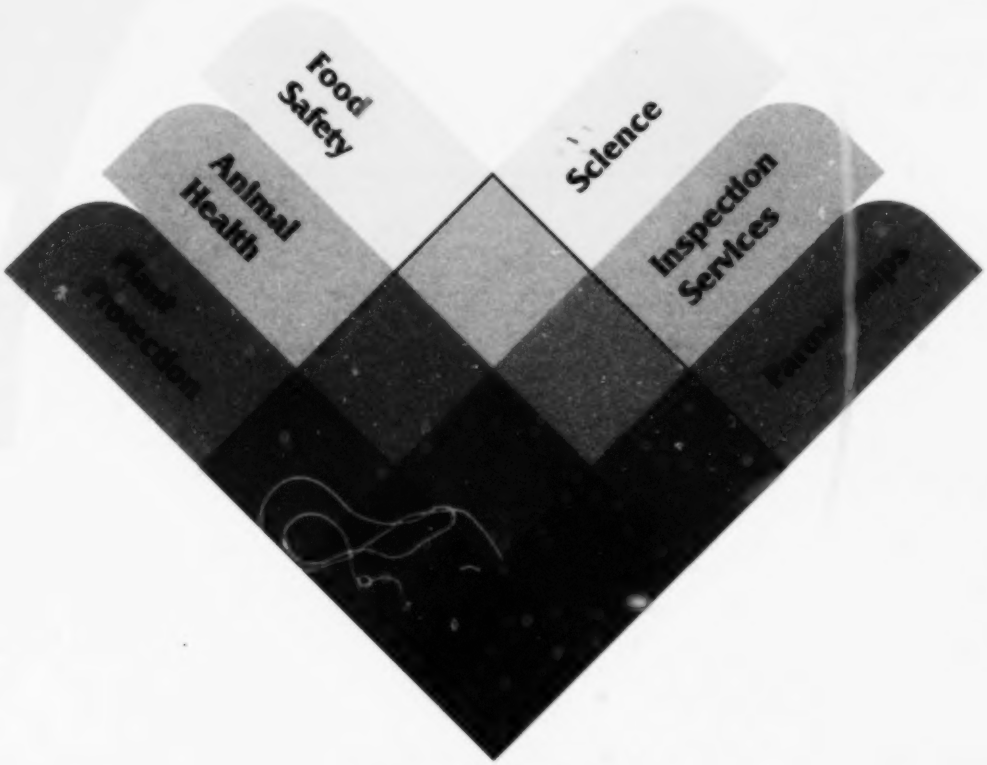

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Sound Science

As Canada's largest science-based regulatory agency, the CFIA relies on science as the basis of its program design and delivery and as a tool to deal with emerging issues such as the regulation of biotechnology-derived products. The CFIA uses science as an essential component of its regulatory decision making. The specific kinds of science that the CFIA needs and uses to support its business lines include the following:

- laboratory science — testing, research and technology development;
- risk assessment — evaluating the probability and potential impact of threats;
- surveillance — collection, analysis and interpretation of data;
- analysis of scientific research data and information in order to provide science advice and identify emerging issues; and
- regulatory research — support for studies that aid in the evaluation of potential environmental, human and animal and plant health impacts of agricultural products, including those derived from biotechnology.

Effective Inspection Delivery

The CFIA is responsible for the administration and/or enforcement of 13 federal acts and their respective regulations. The Agency verifies industry's compliance with these laws through the delivery of inspection and other related services — ranging from product and establishment inspections to export certification and on-site safety assessments of foreign firms. CFIA inspectors monitor the safety and quality of agricultural, fish and food products made in Canada and oversee the arrival of plants, animals and foods imported from other countries. Critical to the effective delivery of the CFIA's

CFIA'S LEGISLATIVE AUTHORITY

- *AGRICULTURE AND AGRI-FOOD ADMINISTRATIVE MONETARY PENALTIES ACT*
- *CANADA AGRICULTURAL PRODUCTS ACT*
- *CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY ACT*
- *CONSUMER PACKAGING AND LABELLING ACT**
- *FEEDS ACT*
- *FERTILIZERS ACT*
- *FISH INSPECTION ACT*
- *FOOD AND DRUGS ACT**
- *HEALTH OF ANIMALS ACT*
- *MEAT INSPECTION ACT*
- *PLANT BREEDERS' RIGHTS ACT*
- *PLANT PROTECTION ACT*
- *SEEDS ACT*

* AS IT RELATES TO FOOD

mandate is the ongoing design, development and review of inspection-related tools and processes. This includes ongoing review of regulations and policies. *(See Section 7.2 for additional details.)* It also includes constant review of new science-based inspection methodologies, which are increasingly oriented toward government audit or verification of industry activities. This approach requires continued development of strong compliance and enforcement tools to ensure that Canadian standards are rigorously and effectively enforced.

Strong Partnerships

The CFIA's broad mandate is delivered in a complex multi-jurisdictional environment that requires the maintenance of strong partnerships with other federal government departments, as well as provincial, territorial and municipal authorities. All share responsibility for setting and/or enforcing standards that support the integrity of Canada's food safety, animal health and plant protection systems.

The CFIA collaborates with federal government partners to develop regulatory policies, set standards and develop technical agreements for the international movement of products. The CFIA also works with its federal partners to conduct scientific risk assessments, carry out surveillance and intelligence gathering and foster co-operation in research.

Specifically in the area of food safety, Health Canada and the CFIA share unique and complementary roles and responsibilities. Health Canada is responsible for food safety policies, standards and regulations, while the CFIA is responsible for all food inspection and compliance activities and the development of regulations and policies related to food labelling and compositional standards.

THE CFIA'S KEY FEDERAL PARTNERS INCLUDE:

- HEALTH CANADA
- AGRICULTURE AND AGRI-FOOD CANADA
- DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS CANADA
- DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES
- DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE
- ENVIRONMENT CANADA
- CANADA CUSTOMS AND REVENUE AGENCY
- OFFICE OF CRITICAL INFRASTRUCTURE AND EMERGENCY PREPAREDNESS
- CANADIAN FORESTRY SERVICE
- CANADIAN GRAINS COMMISSION

Further, the CFIA works with Agriculture and Agri-Food Canada and other federal, provincial and territorial partners and stakeholders in support of the implementation of the Agricultural Policy Framework, as a number of elements of this framework fall directly within the CFIA's mandate. These elements include enhancement of food safety and quality through regulatory harmonization within Canada and abroad and strengthening food safety systems along the food chain — from on-farm food safety for producers through to HACCP systems for industry.

With provincial and territorial governments, the CFIA coordinates activities that facilitate compliance with both federal and provincial regulations. Coordination of emergency response services (e.g. food safety investigations and recalls) nationwide is also a critical component of these partnerships.

The CFIA also works closely with its foreign counterparts. For example, on issues such as food safety, animal health and plant protection, Canada, the United States, Australia and New Zealand share many similar objectives. Canada exchanges information and views with these and other countries in advance of relevant international meetings in order to best advance its interests. In addition, given the shared border, the large volume of trade and the similarities in regulatory systems, the CFIA works closely with all of its U.S. counterparts. Finally, the CFIA works with its foreign counterparts to enter into technical agreements to facilitate the international movement of products.

The scientific community is another of the CFIA's key partners. The CFIA regularly seeks input from scientific experts when developing regulations and policies and identifying strategic directions in scientific research. The Agency is actively involved in contributing its knowledge to the greater scientific community.

One example of the success of these efforts is the creation of the Research Partnership Strategy, partly funded by the CFIA, which encompasses research and technology development, and collaboration among academic institutions, other levels of government, foreign regulatory agencies and industry.

The CFIA also recognizes the critical importance of working closely with its broad range of stakeholders. For that reason, the CFIA regularly consults these stakeholders, including its regulated parties, in the design and implementation of regulatory policies, programs and activities. The Agency seeks to ensure that regulated parties understand and are committed to Canada's regulations and policies. Similarly, the CFIA works with other stakeholders, such as associations representing consumers and public health, animal welfare and environmental interests, to identify and address emerging food safety and labelling concerns as well as to review, develop and implement animal health and plant protection policies and programs.

Working globally in an international regulatory framework

International food safety, animal and plant health, and environmental agreements of rules and standards form the basis for the regulation of trans-boundary movement of products that may pose a risk to food, animals and plants. Ensuring that these agreements develop in a coherent, effective, science-based and transparent manner is important to all Canadians: Canadian consumers benefit by having access to safe, high-quality products; Canadian producers are provided with risk-based regulation of markets; and the Canadian environment remains protected.

The CFIA strives to ensure that the international framework, as it relates to the Agency's mandate and statutory responsibilities, is strong, coherent and science-based. In this regard, the CFIA leads Canada's participation in a number of international regulatory fora such as the International Plant Protection Convention, the Office International des Épizooties, the World Trade Organization and NAFTA Sanitary and Phytosanitary Committees. The CFIA co-leads, with Health Canada, the government's participation in the Codex Alimentarius Commission; further, the Agency is an active participant in a variety of other international fora such as the Asia-Pacific Economic Cooperation, the Organisation for Economic Cooperation and Development and the Cartagena Protocol on Biosafety.

Participation in these international agreements is guided by experiences and requirements here at home. Canada's domestic situation is used to influence the development of relevant international agreements, arrangements and standards, which in turn impact on the development of domestic measures. In support of Canada's regulatory objectives, the CFIA negotiates and enters into arrangements for the implementation of technical requirements for the international movement of products subject to CFIA or counterpart foreign regulation. The CFIA delivers these arrangements on behalf of Canada.

Recognizing the highly integrated nature of the Canadian and U.S. economies and the similarities between our regulatory objectives and systems, the CFIA must also maintain and enhance the traditional regulatory co-operation that has existed between Canada and the U.S. in this security-focussed era.

In developing effective, coherent regulatory frameworks for Canadians, the CFIA's federal partners include Health Canada, Agriculture and Agri-Food Canada, the Department of Foreign Affairs and International Trade and Environment Canada.

Working globally in an international regulatory framework

International food safety, animal and plant health, and environmental agreements of rules and standards form the basis for the regulation of trans-boundary movement of products that may pose a risk to food, animals and plants. Ensuring that these agreements develop in a coherent, effective, science-based and transparent manner is important to all Canadians: Canadian consumers benefit by having access to safe, high-quality products; Canadian producers are provided with risk-based regulation of markets; and the Canadian environment remains protected.

The CFIA strives to ensure that the international framework, as it relates to the Agency's mandate and statutory responsibilities, is strong, coherent and science-based. In this regard, the CFIA leads Canada's participation in a number of international regulatory fora such as the International Plant Protection Convention, the Office International des Épizooties, the World Trade Organization and NAFTA Sanitary and Phytosanitary Committees. The CFIA co-leads, with Health Canada, the government's participation in the Codex Alimentarius Commission; further, the Agency is an active participant in a variety of other international fora such as the Asia-Pacific Economic Cooperation, the Organisation for Economic Cooperation and Development and the Cartagena Protocol on Biosafety.

Participation in these international agreements is guided by experiences and requirements here at home. Canada's domestic situation is used to influence the development of relevant international agreements, arrangements and standards, which in turn impact on the development of domestic measures. In support of Canada's regulatory objectives, the CFIA negotiates and enters into arrangements for the implementation of technical requirements for the international movement of products subject to CFIA or counterpart foreign regulation. The CFIA delivers these arrangements on behalf of Canada.

Recognizing the highly integrated nature of the Canadian and U.S. economies and the similarities between our regulatory objectives and systems, the CFIA must also maintain and enhance the traditional regulatory co-operation that has existed between Canada and the U.S. in this security-focussed era.

In developing effective, coherent regulatory frameworks for Canadians, the CFIA's federal partners include Health Canada, Agriculture and Agri-Food Canada, the Department of Foreign Affairs and International Trade and Environment Canada.

The CFIA's Business Lines

Sound science, effective inspection delivery and strong partnerships ultimately allow the CFIA to deliver results to Canadians in each of its three business lines:

- Food Safety
- Animal Health
- Plant Protection

CANADA'S FOOD INDUSTRY CONTRIBUTES APPROXIMATELY $45 BILLION ANNUALLY TO THE CANADIAN ECONOMY.

Food Safety

Food safety, which contributes to public health, is the CFIA's top priority. Enhanced food safety protects the health of Canadians by preventing food-borne illness. It also saves employees and employers millions of dollars each year, contributes to a sustainable food supply and strengthens Canada's excellent national and international reputation for safe, quality products.

The CFIA develops and delivers programs and services that are designed to protect Canadians from preventable food safety risks, to ensure that food safety emergencies are effectively managed and that the public is aware of and contributes to food safety. Primarily, this entails verifying that food manufacturers, importers and distributors comply with federal food safety regulations. The CFIA also works to ensure that food imports and exports meet domestic and international food safety requirements. In carrying out its food safety mandate, the CFIA works closely with Health Canada, the department responsible for food safety policy and standards as well as Agriculture and Agri-Food Canada in support of the Agricultural Policy Framework. In addition, the CFIA also works closely with the Department of Fisheries and Oceans and provincial and territorial governments. The CFIA, in partnership with Health Canada and others, promotes and develops international science-based food safety standards within the Codex Alimentarius Commission.

Animal Health

Protection of the animal livestock sector is essential for Canadian food production. Animal diseases can threaten the health of Canadians. Further, the livestock sector is a significant part of Canada's food-manufacturing industry, contributing almost half of total farm receipts in Canada. Animal diseases can therefore cause multi-million-dollar losses. The marketability of our animals, their products and by-products is significantly enhanced by Canada's reputation for being free from certain serious diseases.

The CFIA's animal health programs and services are designed to prevent significant animal diseases, such as foot-and-mouth disease, from entering Canada and to control the spread of animal diseases, such as bovine tuberculosis, within Canada. When reportable animal disease outbreaks occur, the CFIA acts to eradicate or control them. To keep the food chain secure, the CFIA regulates veterinary biologics and animal feeds. The Agency also conducts regular animal disease surveillance to prevent serious threats to livestock. In addition, the CFIA assesses the disease status of other countries, develops import certification requirements and carries out inspections at international border points to guard against the entry of foreign animal diseases.

THE CANADIAN FARM ANIMAL INVENTORY INCLUDES A CATTLE POPULATION OF APPROXIMATELY 14.6 MILLION HEAD (2.2 MILLION DAIRY CATTLE AND 12.4 MILLION BEEF CATTLE), 12.2 MILLION SWINE AND ALMOST 1 MILLION SHEEP.

The CFIA leads Canada's participation in international science-based standard setting for animal health requirements through its participation in the Office International des Épizooties.

Plant Protection

Canada's plant resource base, which includes forests, grain, fruit and vegetable crops, and nursery and flower crops, provides employment to over one million Canadians and generates annual revenues valued at approximately $85 billion. Protection of this vital environmental and economic resource from disease and invasive pest species is critical to Canada. The CFIA's activities in this area help protect Canadian agricultural crops and forests, conserve plant biodiversity and contribute to the sustainability of agricultural and forestry industries.

The CFIA's plant protection programs and services are designed to prevent foreign plant pests from entering Canada and to control the spread of quarantine pests, such as plum pox virus, within the country. The Agency verifies that seeds and fertilizers, both domestically produced and imported, comply with federal standards for environment, safety, product and process. Plant health officials certify that plants, plant material and other related matter intended for export from Canada comply with the phytosanitary import requirements of foreign countries. CFIA specialists address safety issues related to biotechnology-derived plant material. The CFIA also represents Canada in international organizations, such as the International Plant Protection Convention, in support of the development of international science-based standards to control plant pests.

The CFIA in Action

Protecting Public Health — The CFIA contributes to the health of Canadians through programs and activities designed to identify and manage food safety risks, respond to food safety emergencies, carry out emergency food recalls and prevent the spread of animal diseases to humans. The CFIA also provides Canadians with information, such as food safety fact sheets, that contribute to a healthy lifestyle. The CFIA conducts many of these activities in partnership with Health Canada and provincial, territorial and municipal health authorities.

Contributing to Economic Growth — The CFIA contributes to a sound economy by providing an effective regulatory regime for food, animals and plants. The integrity of the CFIA's regulatory programs, inspection and certification activities promotes consumer and market confidence in the safety and quality of Canadian agricultural, forestry, fish, seafood and agri-food products and underpins the movement of goods, both imports and exports, across our borders.

Protecting Canada's Environment — CFIA programs contribute to a healthy environment and protect Canadian biodiversity by controlling invasive species, regulating agricultural products of biotechnology and by protecting Canada's livestock, crops and forests from regulated pests and diseases.

Contributing to Public Security — The CFIA's extensive network of laboratories and scientific expertise, surveillance and diagnostic capabilities, and its emergency planning and preparedness activities allow the Agency to be a key contributor to public safety and agri-food security.

Regulating Our Borders — At border crossings and seaports, CFIA inspectors check shipments from abroad — examining plants, animals, food and packaging materials. At airports, CFIA inspectors and detector dogs screen personal baggage for undeclared food, plants or animals that can harbour diseases or pests. Together with the Canada Customs and Revenue Agency, the Department of Foreign Affairs and International Trade, Citizenship and Immigration Canada and other federal agencies, the CFIA forms part of Canada's border defence team.

Section IV: Plans and Priorities

12

Planning Context

The CFIA's plans and priorities are influenced by a number of challenges and risks that impact on the delivery of its food safety, animal health and plant protection business lines. The Agency addresses these challenges and strives to reduce risks as part of its overall planning process. Some key challenge areas which have been identified in establishing the CFIA's 2003–04 program priorities are as follows:

Increasing globalization of trade — The volume and diversity of global trade in food, plant and animal products is increasing. For example, the approximate value of imported food, plant and animal products regulated by the CFIA has increased from $18.5 billion in 1997 to $23.8 billion in 2001. During the same period, exports rose from $43.3 billion to $50 billion. While this trade has benefits for consumers and the economy, it also increases the risk that unsafe food, foreign pests or diseases might enter Canada through shipments of imported goods. Should hazardous products, pests or diseases enter the country, the health of Canadians or our environment could be affected. A strong regulatory system that inspects and requires certification of goods entering Canada significantly reduces these risks. Canada's exports of food, animal and plant products are also increasing. These exports are often subject to the requirements of the importing countries. As such, it is critical that the CFIA maintain its capacity to ensure that these products are regulated and certified free of certain diseases and pests.

Increasing demands for CFIA services — The volume and diversity of imported products, coupled with the growth of our food industries, increase the demand for CFIA inspection and certification services. The CFIA must also address the challenge of continuing to monitor and assess the compliance of increasing numbers of registered establishments with federal food safety legislation. Consumer expectations regarding food safety and quality are changing. For example, food labelling programs and policies must adapt to address consumers' concerns and needs for information in areas such as nutrient content and methods of production (i.e. organic, grain-fed). To address increased demands for agency services, the CFIA's strategic planning framework will strive to balance consumer and industry interests and to ensure that resources are allocated to areas of highest risk.

Addressing threats to the safety of the food supply — Prevention of the inadvertent or deliberate spread of food pathogens, toxic substances, pests and diseases that could pose a threat to human health or our environment is of paramount importance to the CFIA. The Agency, in co-operation with other levels of government, must increase its level of emergency preparedness, exercise emergency plans and procedures and have programs in place to assist Canada in recovering from emergencies.

Enhancing scientific capacity — The CFIA's networks of laboratories and scientific expertise are critical to the Agency's ability to regulate and adapt to new technologies, respond to emerging pathogens and assess the risks posed by foreign animal diseases or invasive species. The CFIA relies on sound science as a basis for its program and policy development. As a result, the CFIA must continue to invest in research that will support the delivery of its mandate as well as to address the challenge of communicating scientific uncertainty. At the same time, the CFIA must increase the transparency of its regulatory decision making.

Renewing our workforce — The CFIA operates in a competitive environment with respect to recruiting and retaining the right talent. Trends which impact on the Agency's human resource management strategies include changing demographics and the movement towards a knowledge-based economy. Both of these factors emphasize the need for the CFIA to focus on succession planning and training as key elements of its workforce renewal.

Planning Overview

The following is an overview of the CFIA's 2003–04 plans and priorities:

STRATEGIC OUTCOMES	KEY RESULTS
Food Safety	
• Food is safe and suitable for consumption • A fair and effective regulatory regime for food • Public and market are confident of the safety of Canadian food	• Industry adopts risk management practices. • Food meets domestic and trading partner requirements. • Food safety emergencies and incidents are effectively managed. • Industry complies with regulations. • Stakeholders understand and are committed to regulations and policies. • Public is aware of and contributes to food safety.
Animal Health	
• Animal products are safe and of high quality • Transmission of animal diseases to humans is controlled • The Canadian animal resource base is protected from regulated diseases • A fair and effective regulatory regime for animals and their products	• Entry into Canada of regulated diseases is mitigated. • Spread of regulated animal diseases is mitigated. • Animal health emergencies and incidents are effectively managed. • Canadian animals and their products meet domestic and international animal health requirements. • Industry complies with regulations. • Stakeholders understand and comply with regulations and policies. • Public is aware and contributes to animal health.
Plant Protection	
• Agricultural and forestry products are safe and of high quality • The Canadian plant resource base is protected from regulated pests and diseases • A fair and effective regulatory regime for agricultural and forestry products	• Entry into Canada of regulated diseases and pests is managed. • Spread of regulated diseases is mitigated. • Plant protection emergencies and incidents are effectively managed. • Plants and plant products meet domestic and international plant protection requirements. • Industry complies with regulations. • Stakeholders understand and are committed to regulations and policies. • Public is aware and contributes to plant protection.

Planning Specifics by Business Line

The CFIA will continue to focus its efforts on a number of ongoing core activities integral to meeting its mandate with regard to safe food, animal health and plant protection. In addition, the Agency is committed to a number of priorities that are in direct response to its current and projected operating environment.

The following section provides details, by business line, of the CFIA's planned spending, ongoing core activities and priorities for the planning period. Information on how performance assessments will be conducted is also included for each business line. One of the CFIA's corporate priorities is to enhance its ability to assess performance. More details on the performance management framework initiative is presented in Section V of this report.

FOOD SAFETY PROGRAMS

- MEAT HYGIENE
- FISH AND SEAFOOD
- DAIRY
- EGG
- HONEY
- FRESH FRUIT AND VEGETABLES
- PROCESSED PRODUCTS
- FOOD SAFETY INVESTIGATION
- FAIR LABELLING PRACTICES

Food Safety

Food Safety — Planned Spending

	Forecast Spending 2002–03	**Planned Spending 2003–04**	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
Net Planned Spending* (in millions of dollars)	303.5	**278.2**	314.5	314.5
Full Time Equivalents	3,525	**3,578**	3,578	3,578

* Incremental funding announced in the Federal Budget 2003 has not yet been allocated to the CFIA's business lines.

Core Activities: The CFIA is responsible for monitoring compliance with federal legislation by those businesses engaged in producing and distributing federally regulated food and food products. The CFIA will continue to work with a broad range of stakeholders to build better science-based management practices, inspect establishments and test domestic and imported food products to assess compliance with federal acts and regulations. The Agency will remain prepared to respond to food emergencies, advise the public of food recalls and monitor the effectiveness of the food industry's recall procedures. The CFIA will also continue to investigate complaints and respond to incidents such as tampering.

The CFIA protects Canadians from unfair market practices on an ongoing basis by enforcing the fraud and labelling provisions of the *Food and Drug Regulations* and the *Consumer Packaging and Labelling Regulations*. The CFIA also enforces these provisions in relation to both imported and domestically produced food products at the manufacturing, import and retail levels of trade.

When necessary, the CFIA will continue to take enforcement actions which includes seizing, removing and recalling products, and/or resorting to legal action such as prosecution to achieve compliance.

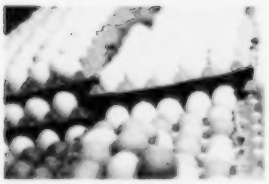

Food Safety Priorities:

KEY RESULTS	PRIORITIES
Food Industry adopts risk management practices	• Development and adoption of risk management strategies for emerging hazards and new technologies: – Expansion or implementation of hazard/pathogen (e.g. E.coli 0157 H:7 in beef) reduction initiatives. • Development or enhancement of food strategies, such as: – Development of HACCP-based inspection for hog slaughter; – Implementation of mandatory FSEP for registered meat establishments; – Implementation of Canadian Partners in Quality Program; and – Recognition of on-farm food safety programs, as part of the Government of Canada's Agricultural Policy Framework.
Food meets domestic and trading partner requirements	• Expansion and implementation of import policy: – Development and provision of good importing practices to importers. • Enhanced focus on international collaboration and involvement: – Assessment of foreign exporting countries' capacity to meet Canadian regulatory requirements; – Strengthening of collaborative relationships with other national governments, including emphasis on shared information and intelligence gathering; and – Provision of input and advice on international science-based standards.
Food safety emergencies and incidents are effectively managed	• Comprehensive assessment of potential threats related to agri-food terrorism. • Development and testing of a food safety emergency preparedness and response plan in collaboration with Health Canada and other provincial and territorial agencies. • Enhanced co-operation with the U.S. on emergency preparedness and the implementation of food security measures.

KEY RESULTS	PRIORITIES
Industry complies with regulations	• Development and implementation of innovative compliance and enforcement approaches to address both new and existing regulatory requirements. • Enhancement of inspection, investigation and enforcement capacities of personnel: – Updating of inspection and laboratory procedures and manuals to improve effectiveness and consistency; and – Strengthening of training programs for inspection staff. • Increased co-operation and collaboration among relevant federal/provincial/territorial agencies to improve compliance in the non-registered sector.
Stakeholders understand and are committed to regulations and policies	• Strengthening of consultative relationships with stakeholders to encourage collaborative involvement in developing and implementing new and existing food safety and labelling requirements.
Public is aware of and contributes to food safety	• Development of educational materials in collaboration with the Canadian Partnership for Consumer Food Safety. • Evaluation and appropriate implementation of labelling requirements as a public health tool to provide better information to Canadians (in consultation with Health Canada). • Development and communication of food safety and labelling messages to consumers (e.g. allergy alerts).

Performance Assessment: In reporting to Canadians on its performance, the CFIA will measure the following:

- Rate of compliance for federally registered establishments and food products (domestic, imports and exports);
- Number of federally registered establishments with implemented HACCP programs;
- Food recalls and the CFIA's response to emergencies;
- Actions taken in cases of non-compliance; and
- Level of public awareness (e.g. results of surveys and enquiries).

In addition, other performance information will be collected from external sources, such as assessments conducted by Health Canada, audits conducted by the Office of the Auditor General and reviews by foreign regulatory organizations.

Animal Health

Animal Health — Planned Spending

	Forecast Spending 2002–03	**Planned Spending 2003–04**	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
Net Planned Spending* (in millions of dollars)	105.9	**82.4**	92.6	92.6
Full Time Equivalents	991	**963**	963	963

* Incremental funding announced in the Federal Budget 2003 has not yet been allocated to the CFIA's business lines.

ANIMAL HEALTH PROGRAMS

- ANIMAL HEALTH
- FEED

Core Activities: To protect public health, the CFIA conducts inspections and has monitoring and testing programs in place to prevent and control the spread of diseases that are transmissible from animals to humans.

Protecting the animal resource base begins long before food animals are marketed. The CFIA will continue to assess the disease status of other countries, develop import certification requirements and conduct inspection of imported animals at points of entry (e.g. airports, seaports and border crossings) to guard against the entry of foreign animal diseases. The Agency will also continue to act to prevent the introduction and spread of regulated domestic animal diseases through surveillance and eradication programs. The CFIA will regulate the humane transportation of animals and help to protect the quality of animal production inputs by regulating animal feeds and veterinary biologics. Moreover, the CFIA will continue to enhance its emergency preparedness to respond to major disease outbreaks. Finally, the Agency will continue to investigate cases of non-compliance and, when necessary, take enforcement actions including prosecutions.

Animal Health Priorities:

KEY RESULTS	PRIORITIES
Entry into Canada of regulated diseases is mitigated	• Increased emphasis on risk assessment and mitigation, such as: – Development of enhanced intelligence gathering resources; and – Conduct of risk pathway analysis and assessments of country of origin for imports. • Development of innovative inspection and enforcement strategies, such as: – Development of strategies expressly tailored to consider agri-terrorist threats; – Conduct of targeted inspections of high-risk imports (e.g. containers, international garbage and military equipment); and • Development of new enforcement tools.
Spread of regulated animal diseases is mitigated	• Enhanced emphasis on intelligence and information gathering, such as: – Strengthening of early detection efforts through the efficient and rapid sharing of relevant information; and – Continued direction of resources towards traceability and identification programs.
Animal health emergencies and incidents are effectively managed	• Increased recognition of the importance of improving preparedness, such as: – Conduct simulations in collaboration with the relevant agencies to enhance preparedness; – Conduct of timely investigations and epidemiological assessments; – Further development of regionalisation, Geographic Information Systems and data management systems; and – Assurance of the availability of tools critical to effective intervention and prevention strategies (e.g. vaccination strategies and approvals).

Animal Health Priorities: (continued)

KEY RESULTS	PRIORITIES
Canadian animals and their products meet domestic and international animal health requirements	• Development of programs and activities to address domestic requirements, such as: – Achievement of established surveillance targets; and – Comprehensive review of scope and oversight of accredited veterinary activities. • Development of programs and activities to address international requirements, such as: – Enhancement in the effectiveness of negotiation, communication and implementation of science-based requirements; and – Adoption of an industry export quality assurance program.
Industry complies with regulations	• Continued development of positive and effective relationships with industry, such as: – Enhanced communication and consultation to ensure proper understanding; – Adoption by industry of good management practices for biosecurity, record keeping and identification; – Implementation of measures to improve consistency in compliance and enforcement efforts across all sectors; – Increased emphasis on the assurance of the completeness of product registration submissions for vaccines and feeds; and – Renewed commitment to the active investigation of complaints. • Development of programs to increase regulatory capacities and responsibilities, such as: – Implementation of targeted investigation and verification activities with emphasis on follow-up corrective actions (feed/rendering for transmissible spongiform encephalopathies); – Development and implementation of a medicated feed regulatory program, as part of the Government of Canada's Agricultural Policy Framework; – Development and implementation of programs to deal with products or modern biotechnology (e.g. transgenic animals and novel feed products).

KEY RESULTS	PRIORITIES
Stakeholders understand and are committed to regulations and policies	• Cultivation of collaborative relationships with relevant stakeholders, such as: – Development and maintenance of MOUs with provincial agencies on disease information sharing; – Development of a clear statement of the CFIA's role in the regulating the pet food industry; – Strengthening of collaborative research relationships with universities; – Conduct of inclusive consultations; and – Development of focused communications strategies to promote compliance.
Public is aware of and contributes to animal health	• Implementation of targeted communications (e.g. Tourism Canada, flight videos, passport inserts). • Implementation of detector dog and visible awareness programs at airports. • Development of programs to increase awareness of public health issues related to animal health.

Performance Assessment: In reporting to Canadians on its performance, the CFIA will measure the following:

- Rate of compliance for facilities, animals and animal products (domestic, imports and exports);
- Analysis of disease trends (e.g. results of surveillance activities);
- Emergencies related to animal health and the CFIA's response;
- Actions taken in cases of non-compliance; and
- Level of public awareness (e.g. non-compliance at point of entry).

In addition, other performance information will be collected from external sources such as audits conducted by the Office of the Auditor General and reviews by foreign regulatory organizations.

Plant Protection

Plant Protection — Planned Spending

	Forecast Spending 2002–03	**Planned Spending 2003–04**	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
Net Planned Spending* (in millions of dollars)	92.2	**63.9**	66.2	66.2
Full Time Equivalents	922	**815**	765	765

* Incremental funding announced in the Federal Budget 2003 has not yet been allocated to the CFIA's business lines.

Core Activities: Through its import permit requirements for regulated products, inspections at international border points and surveillance activities, the CFIA guards against the entry and spread of pests from foreign countries. CFIA staff will continue to work to control or eradicate pests, which include certain viruses, fungi, bacteria, mycoplasmas, nematodes, insects and plants. The CFIA will also continue to conduct inspections to verify compliance with safety and product standards for seed and fertilizer — two key inputs for plant production.

PLANT PROTECTION PROGRAMS

- PLANT PROTECTION
- SEED
- FERTILIZER

The CFIA assesses the environmental safety of plants with novel traits prior to authorizing them for release into the environment. The Agency also protects the intellectual property of plant breeders, enabling them to have exclusive control over their new plant varieties.

Some of the activities under the CFIA's plant-related responsibilities are carried out by certified industry staff or accredited third parties. In these instances, the CFIA will continue to develop the processes, certify those who will carry out the activities and audit the delivery of services.

Finally, the CFIA will continue to investigate cases of non-compliance and, when necessary, take enforcement actions including prosecutions.

Plant Protection Priorities:

KEY RESULTS	PRIORITIES
Entry into Canada of regulated diseases and pests is managed	• Risk analysis and effective import control programs such as: – Program re-design based on risk pathway analysis (i.e. analysis of what constitutes high-risk commodities, source of origin, and mode of transmission, foreign assessments — for example, sudden oak death certification in California); – Targeted inspections of high-risk imports; and – Surveillance of confined research trials. • Development of information systems to maximize efficiency and availability of relevant information, such as: – Development of information systems to notify foreign countries of non-compliance; and – Development of an information system to collect and review performance data (e.g. Import Control Tracking System).
Spread of regulated diseases and pests is mitigated	• Enhanced emphasis on intelligence and information gathering, such as: – Conduct of surveys and movement control and eradication activities; – Continued emphasis on traceability and identification programs (e.g. exported wood packaging materials); and – Joint research with partners (e.g. AAFC and NRCan-Forest Service) on control and treatment methods.
Plant protection emergencies and incidents are effectively managed	• Conduct activities to ensure efficiency of collaborative activity and preparedness, such as: – Strengthening of early detection efforts through public awareness of plant pests; – Development and simulation testing of emergency response plans for the effective control of high-risk pests; and – Cultivation of co-operative relationships with relevant partners and governments through MOUs and other joint activities.

Plant Protection Priorities: (continued)

KEY RESULTS	PRIORITIES
Plants and plant products meet domestic and international regulatory requirements	• Development of strategies and activities to address domestic requirements, such as: – Surveillance of the marketplace; – Conduct effective technical training of personnel; – Enhancement of regulatory policy for products of biotechnology; and – Strengthened environmental assessment capability. • Development of strategies and activities to address international requirements, such as: – Inspection and certification of Canadian plants, plant products and inputs for export; – Effective negotiation and implementation of clear, science-based international requirements; and – Implementation of quality management system requirements under international arrangement (e.g. Authorized Certification Officials Program).
Industry complies with regulations	• Continued development of positive and effective relationships with industry, such as: – Enhanced communication with importers, manufacturers, distributors and retailers to ensure proper understanding of Canadian regulatory requirements; – Active investigation of complaints; and – Continue to protect the intellectual property of plant breeders. • Development of programs to increase regulatory capacities, such as: – Conduct of program redesign for efficient program delivery and effective compliance with regulatory requirements; – Update of information systems to ensure that information on regulatory requirements is current; – Conduct of audit, verification and compliance activities with emphasis on corrective follow-up actions.
Stakeholders understand and are committed to regulations and policies	• Conduct of frequent and inclusive consultations with industry ensuring involvement in the update and development of relevant regulations, policies and standards. • Development and implementation of focused communication strategies to promote compliance (e.g. soil regulations).

KEY RESULTS	PRIORITIES
Public is aware of and contributes to plant protection	• Implementation of targeted communications (e.g. Tourism Canada, flight videos, passport inserts, public interest Web sites, posters, park and highway signage, pest fact sheets). • Enhanced detector dog and visible awareness programs at airports. • Development of public education strategies to increase awareness of plant protection issues (e.g. schools and universities).

Performance Assessment: In reporting to Canadians on its performance, the CFIA will measure the following:

- Rate of compliance for facilities and plant products (domestic, imports and exports);
- Analysis of disease and pest trends (e.g. results of surveillance activities);
- Emergencies related to plant protection and the CFIA's response;
- Actions taken in cases of non-compliance; and
- Level of public awareness (e.g. non-compliance at points of entry).

In addition, other performance information will be collected from external sources such as audits conducted by the Office of the Auditor General and reviews by foreign regulatory organizations.

Section V: Management Improvement Agenda

The CFIA's management improvement agenda includes a number of key initiatives that the Agency will undertake to support its core business. They include:

- Human Resources Initiatives
- Modern Management Initiatives

Human Resources Initiatives

Four key strategic priorities — effective leadership, a productive workforce, an enabling work environment, and a sustainable workforce — satisfy the CFIA's legislative, financial and operational requirements.

Effective Leadership — Succession planning will be used to encourage strong leadership, supported by training, to develop and maintain skills and competencies required for today's business environment. The CFIA is committed to ensuring a solid talent management strategy that is supported by leaders and owned by the entire organization. Leadership development will be reinforced at every level with a strong commitment to the management cadre, who represent the next generation of senior managers and play pivotal roles in managing people.

Key deliverables that will support effective leadership will include the development of a succession planning process for senior managers and key scientific personnel, the establishment of vigorous performance agreements for the executive cadre, and continued implementation of the CFIA's management learning continuum with particular focus on the development of the next generation of leaders.

A Productive Workforce — The CFIA will continue to deliver its programs and provide services in an efficient manner.

The CFIA will develop an HR strategy that will provide direction for the next five years of CFIA development. Productivity will be enhanced with a focus on results-based HR management where human resource priorities and outcomes are measured using the performance management framework. The CFIA will evaluate and improve its image as an employer in order to enhance its recruitment and retention strategies. Focus will continue on improving CFIA-wide internal communications, rewards and recognition programs.

An Enabling Work Environment — The CFIA will continue to provide the necessary support, tools, systems and equipment to enable employees to deliver high-level client service, while reaching their full career potential.

The Agency will continue to implement a values-based staffing system and CFIA-specific classification standards for scientific, professional and veterinary employees. Policies and programs that support flexible, efficient and effective human resource management practices will also be implemented, as well as a CFIA-wide integrated employment equity plan. In addition, the CFIA's official languages program and policy will be enhanced.

A Sustainable Workforce — The CFIA's current and future viability will be dependent on its ability to manage the skills and knowledge of agency employees.

The CFIA will continue to integrate human resources planning with the CFIA's business planning to ensure the organization's human resources needs are key considerations. The implementation of a learning strategy will provide a coordinated and strategic approach to learning. Effective consultation with bargaining agents will ensure modern, competitive and sustainable compensation approaches.

Modern Management Initiatives

In line with the Government of Canada's Modern Comptrollership Initiative, in 2002 the CFIA established the Modern Management Initiatives Office to further strengthen its overall management framework and practices and enhance the integration of related current and future initiatives. A Modern Comptrollership Capacity Assessment was also completed in fall 2002.

Performance Management Framework — As highlighted in the 2002 Capacity Assessment and in the Auditor General's assessment of the CFIA's Annual Report, better performance measurement is needed at the Agency. Last year, significant efforts were devoted in this area, and the CFIA developed a results-oriented performance management framework. As previously noted, for each of the CFIA's three business lines, key activities and desired outcomes were confirmed and linkages to the overall benefits for Canadians were established. Performance information was also identified and pilot projects were undertaken on a selected number of programs and activities to validate and enhance the framework. Throughout the planning period, the CFIA will continue to implement its performance management framework and will focus on developing strategies for data collection, management and reporting. The CFIA will share its results and lessons learned with other federal regulatory agencies and departments.

Enhanced Planning — Further enhancements to the planning process will continue. In the past year, the Corporate Business Plan and the Annual Report have benefitted from the engagement of senior management and increased horizontal discussions across the branches. The performance management framework also served as the foundation for the planning process. The CFIA will build on these accomplishments to further integrate the planning process across the Agency, enhance the ability to capture and analyze the results of environmental analysis and establish clear priorities. In addition, the CFIA will continue to reinforce the linkages between planning, performance measures and reporting.

Financial and Assets Management — In response to the need for improved managerial information and enhanced corporate stewardship within the CFIA, a number of initiatives have been undertaken to build on the success of the CFIA's conversion to accrual accounting. The Agency will be implementing a Web-based manager's reporting tool that will provide key budget, forecasting and accrual reports to improve overall decision making. This tool will be available at the manager's desktop. The same stewardship principles employed at the corporate level will also be incorporated at the manager level.

The roll-out of the manager's reporting tool will also facilitate the expansion of the CFIA's Active Monitoring Program and will allow for systematic reviews at the manager level, as well as within the corporate financial specialists' unit. The roll-out will also improve the CFIA's costing regime by ensuring standardization of costing data for cost-recovery analysis purposes.

Physical assets management will also be improved by introducing a governance regime for capital investments and by developing an assets management strategy for moveable assets, taking advantage of lessons learned in the conversion to accrual accounting with respect to establishment, tracking, depreciation and disposal of such assets.

Information Management/Information Technology — The CFIA's management of information and supporting technology will continue to be driven by the information requirements of the business lines to support effective decision making and efficient program delivery. Approaches to information management that complement government-wide direction are also necessary to maintain data consistency and quality.

The CFIA will improve its national information systems and supporting infrastructure to ensure that system specifications and reporting meet the Agency's operational and corporate requirements. The CFIA has placed a priority on making its services electronically available to stakeholders, including industry users. The CFIA will actively participate in the Government On-Line initiative, with the goal of providing interactive government services. The challenges related to electronic services are complex and include legal, policy, administrative and regulatory issues. The Agency currently provides a wide range of information on regulations, standards and CFIA-related activities and plans to increase this kind of information available to the public and other stakeholders.

The following Information Management/Information Technology projects are examples of initiatives that will enhance management of information for the CFIA's business lines: the Multi-Commodity Activities Program; the Laboratory Sample Tracking System; the Export Certification System; the Import Control and Tracking System; the Crisis Information Management System; the Canadian Animal Disease Emergency Management System; the Residue, Anti-Microbial and Micro-Organisms System; the Environmental Management Information System; and the Enhanced and Modernized Information Management System.

Quality Assurance — An important element of effective and efficient program management is quality assurance. Over the past year, some initiatives focussed on improving quality assurance practices and ensuring consistency of delivery. To progress further in this area, the CFIA will complete a review of current quality assurance practices of other regulatory agencies and identify best practices. Moreover, the CFIA will build on its existing capacities and address key issues that will enhance the Agency's ability to ensure consistency of program delivery.

Enhanced Communication — Raising awareness within the CFIA and responding to training needs are essential components of modern comptrollership. Through a series of communication tools, the CFIA will raise awareness on the overall modern comptrollership initiative. The CFIA plans to address the issues identified as part of the capacity assessment and lessons learned. The Agency will also provide useful guidance to staff across the organization as part of the implementation of key initiatives.

Section VI: Organization

Strategic Outcomes and Business Lines

PLANNED SPENDING 2003–04

Business Line	Strategic Outcomes	$ millions
Food Safety	• Food is safe and suitable for consumption • A fair and effective regulatory regime for food • Public and market are confident of the safety of Canadian food	278.2
Animal Health	• Animal products are safe and of high quality • Transmission of animal diseases to humans is controlled • The Canadian animal resource base is protected from regulated diseases • A fair and effective regulatory regime for animals and their products	82.4
Plant Protection	• Agricultural and forestry products are safe and of high quality • The Canadian plant resource base is protected from regulated pests and diseases • A fair and effective regulatory regime for agricultural and forestry products	63.9
Total		**424.5**

Accountability

The CFIA is headed by a President, who reports to the Minister of Agriculture and Agri-Food. Each Executive Committee member of the CFIA is accountable for all three of the Agency's business lines. The following organizational chart depicts the reporting relationship within the CFIA.

CFIA Planned Spending ($millions)

	Forecast Spending 2002–03	**Planned Spending 2003–04**	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
Food Safety	304.6	**312.8**	316.2	316.2
Animal Health	87.3	**89.4**	90.3	90.3
Plant Protection	69.8	**71.0**	66.3	66.3
Budgetary Main Estimates (gross)[1]	461.7	**473.2**	472.8	472.8
Less: Respendable revenue[2]	47.4	**50.0**	50.0	50.0
Total Main Estimates	414.3	**423.2**	422.8	422.8
Adjustments[3]	87.3	**51.3**	50.5	50.5
Net Planned Spending	501.6	**474.5**	473.3	473.3
Less: Non-respendable revenue	0.5	**0.5**	0.5	0.5
Plus: Cost of services received without charge	37.9	**39.1**	39.7	39.8
Net Cost of Program	539	**513.1**	512.5	512.6
Full Time Equivalents	5,438	**5,356**	5,306	5,306

Notes:

1) The Budgetary Main Estimates for 2003–04 increase of $11.5 million is primarily due to collective bargaining settlements and an adjustment for respendable revenue as per Note 2 and is offset by minor decreases in plum pox and Canadian Regulatory System for Biotechnology funding.

2) The CFIA's Respendable Revenue target has increased to $50 million to reflect the trend in economic activity over the past three fiscal years and does not represent increased user fees.

3) The Adjustments for 2002–03 includes $31.8 million for Emergency Response, $21.3 million of funding carried forward from the previous fiscal year, $13.5 million for collective bargaining settlements, $10 million for updated scientific and related equipment, $6.1 million in transfers from Treasury Board Votes 10 and 15 (primarily reimbursed salary costs and Modern Comptrollership funding) and $4.6 million of additional respendable revenues reflecting increased economic activity.

The Adjustments for 2003–04 and ongoing reflect the incremental annual spending ($50 million) announced in the Federal Budget 2003.

4) The Full Time Equivalents (FTEs) forecasted for 2002–03 of 5,438 are per the Agency's Salary Management System. The 2003–04 FTE decrease is due to the fact that emergency response funding approval of $31.8 was for 2002–03 only. Further planned FTE reductions in 2004–05 and 2005–06 reflect known reductions in sunset program funding (e.g. plum pox).

Note: FTEs associated with the incremental funding announced in the Federal Budget 2003 have not yet been determined.

Section VII: Annexes

32 Financial Tables

Table 1: Summary of Capital Spending by Program and Business Line ($ millions)

	Forecast Spending 2002–03	**Planned Spending 2003–04**	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
Food Safety	7.2	**4.4**	7.9	7.9
Animal Health	2.0	**3.8**	4.7	4.7
Plant Protection	1.5	**1.2**	1.9	1.9
Total	**10.7**	**9.4**	**14.5**	**14.5**

Note: The Planned Spending increase from $9.4 million in 2003-2004 to $14.5 million in subsequent years is due to the sunsetting of two loans from the Treasury Board's operating reserve with respect to the Y2K issue.

Table 2: Details on Major Capital Project Spending ($ millions)

Projects over $5,000,000	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2003	**Planned Spending 2003–04**	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Future Year Spending Requirement
St. Hyacinthe/Longuéil Consolidation – Quebec	19,635.0	85.0	**50.0**	50.0	5,050.0	14,400.0
Mid Life Refit, ADRI Nepean – Ontario	40,000.0	50.0	**360.0**	350.0	3,010.0	36,230.0
ADRI Nepean Level 3 Annex – Ontario	18,000.0	200.0	**300.0**	1,800.0	2,000.0	13,700.0
New NCR HQ Building – Ontario	15,178.0	94.0	**284.0**	10,400.0	4,400.0	0.0
Laboratory Expansion and Mid Life Refit – Saskatoon, SK	10,335.0	75.0	**150.0**	610.0	4,800.0	4,700.0
Structural Bldg Phase 2 + 3 Reinforcement, Lethbridge, AB	9,347.0	4,000.0	**1,847.0**	1,200.0	1,200.0	1,100.0
Construction of Laboratory – Sidney, B.C.	10,052.0	567.0	**1,785.0**	5,500.0	1,900.0	300.0

Table 3: Summary of Transfer Payments ($ millions)

Contributions	Forecast Spending 2002–03	**Planned Spending 2003–04**	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06
Food Safety				
Contributions in support of those initiatives that contribute to the improvement, advancement and promotion of the federal inspection system.	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Animal Health				
Contribution to the provinces in accordance with the Rabies Indemnification Regulations and the Anthrax Indemnification Regulations of the Governor in Council of amounts not exceeding two-fifths of the amounts paid by the provinces to owners of animals dying as a result of rabies or anthrax infection.	0.1	**0.1**	0.1	0.1
(S) Compensation payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act*, and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*.	4.3	**1.3**	1.3	1.3
Plant Protection				
(S) Compensation payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act*, and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*.	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Total Contributions	4.7	**1.7**	1.7	1.7

Note: The Planned Spending of $1.7 M represents the Agency's baseline reference level. Any increase beyond this amount caused by animal and plant disease outbreaks will be reimbursed due to the statutory authority of this program.

Table 4: Source of Respendable and Non-Respendable Revenue ($ millions)

	Forecast Revenue 2002–03	**Planned Revenue 2003–04**	Planned Revenue 2004–05	Planned Revenue 2005–06
Respendable Revenue				
Food Safety				
Respendable Revenue	35.9	**35.5**	35.5	35.5
Animal Health				
Respendable Revenue	7.8	**7.0**	7.0	7.0
Plant Protection				
Respendable Revenue	8.3	**7.5**	7.5	7.5
Total Respendable Revenue	52.0	**50.0**	50.0	50.0
Non-Respendable Revenue				
Food Safety				
Other non-tax revenues	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Proceeds from sale of Crown Assets	0.4	**0.4**	0.4	0.4
Animal Health				
Other non-tax revenues	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Proceeds from sale of Crown Assets	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Plant Protection				
Other non-tax revenues	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Proceeds from sale of Crown Assets	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Total Non-Respendable Revenue	0.5	**0.5**	0.5	0.5
Total Respendable and Non-Respendable Revenue	52.5	**50.5**	50.5	50.5

Table 5: Net Cost of Program for the Estimates Year ($ millions)

	Canadian Food Inspection Agency
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus Adjustments as per the Planned Spending Table)	**425**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	16.2
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	22.3
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada *	0.0
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	0.6
	39.1
Less: Non-Respendable Revenue	0.5
2003–2004 Net Cost of Program	**463.1**

*Amount is less than $100K, therefore is not shown on this table.

Major Regulatory Initiatives

The CFIA enforces 39 sets of regulations related to the 13 acts that form the Agency's legislative mandate. There are approximately 40 amendments to regulations being considered for the 2003–04 fiscal year. Proposed changes are designed to provide a more flexible, responsive and efficient legislative and regulatory base. When major regulatory initiatives[1] are proposed, a cost-benefit analysis is completed.

The following table outlines major regulatory initiatives:

Regulations	Expected Results
Meat Inspection Regulations, Mandatory HACCP	HACCP is a systematic approach to enhance food safety with prevention being the key element. It provides a scientific base to inspection and a pro-active approach for industry to identify and control biological, chemical and physical hazards.
Processed Products Regulations	Complete rewrite of the Processed Product Regulations that will include changes to compositional standards and other requirements.
Health of Animals Regulations	Create regulations for the handling of dead stock and their rendering.
Meat Inspection Regulations (Swine Inspection)	Proposal to modify the regulations to provide more flexibility in the way ante mortem (live animal) and post mortem (carcass and viscera) inspection are performed and give the industry more responsibility for these procedures.

[1] Treasury Board definition for Major Initiatives: i.e. *A regulation which costs more than $50M or costs between $100k and $50 M and has a low degree of public acceptance.*

Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses 2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-105
ISBN 0-660-62211-4

Agence canadienne d'inspection des aliments

Canadian Food Inspection Agency

Rapport sur les plans et les priorités

2003-2004

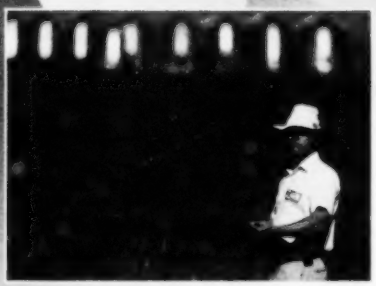

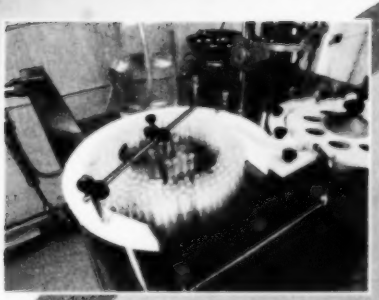

Canada

Table des matières

Section I : Messages 1
Message du Ministre 1
Déclaration de la direction 2

Section II : Raison d'être 3

Section III : Offrir des résultats aux Canadiens 4
Clé du succès 4
Principes scientifiques éprouvés 5
Prestation de services d'inspection efficaces 5
Partenariats solides 6
Secteurs d'activités de l'ACIA 9

Section IV : Plans et priorités 12
Contexte de la planification 12
Aperçu de la planification 14
Éléments de planification par secteur d'activités 15
Salubrité des aliments 15
Santé des animaux 18
Protection des végétaux 22

Section V : Programme d'amélioration de la gestion 26
Initiatives en matière de ressources humaines 26
Initiatives de gestion modernes 27

Section VI : Organisation 29
Résultats stratégiques et secteurs d'activités 29
Responsabilité 30
Dépenses prévues de l'ACIA 31

Section VII : Annexes 32
Tableaux financiers 32
Principales initiatives de réglementation 37

Section I : Messages

Message du Ministre

J'ai le plaisir de déposer le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce rapport met l'accent sur la poursuite de l'excellence dans le cadre de son mandat et de ses activités visant à protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé, à offrir un régime de réglementation juste et efficace qui favorise la croissance du Canada, à contribuer à la protection des ressources naturelles et à promouvoir la salubrité de l'approvisionnement alimentaire au Canada.

En tant qu'organisme fédéral à vocation scientifique chargé de réglementer les aliments, les animaux et les végétaux, l'ACIA s'est engagée à jouer un rôle de premier plan en assurant la salubrité de l'approvisionnement alimentaire. Le Canada produit des aliments salubres et sains grâce aux efforts déployés par tous les paliers de gouvernement, ainsi que par les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs. Les activités du personnel de l'Agence, en ce qui a trait à la gestion des risques liés à la salubrité des aliments et à l'intervention connexe en cas d'urgence, contribuent de manière significative à la santé publique. En outre, par l'entremise de ses activités d'inspection ciblées, l'ACIA continue de veiller au respect des lois, des règlements et des normes du gouvernement fédéral, et elle collabore volontiers avec les intervenants afin d'adopter des mesures de contrôle axées sur les risques et d'appliquer des mesures d'urgence rapides et efficaces. En tant que partenaire solidaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence participe, à titre d'organisme responsable de la réglementation, à la promotion du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture du Canada.

L'ACIA reste fidèle à son engagement à l'égard de la protection des atouts environnementaux et économiques les plus importants — les ressources animales et végétales — contre les parasites et les maladies. Les spécialistes et les inspecteurs de l'Agence, responsables de la santé des animaux et de la protection des végétaux, demeurent vigilants afin d'empêcher l'entrée au pays de maladies animales exotiques et de phytoravageurs envahissants qui pourraient nuire aux animaux d'élevage, aux cultures et aux forêts du Canada. L'engagement de l'Agence ne s'arrête pas là : son personnel vérifie constamment l'innocuité, l'efficacité et la qualité des aliments du bétail, des semences et des engrais, facteurs de production faisant partie intégrante de la protection des ressources animales et végétales, et qui jouent un rôle important dans la sauvegarde des réserves alimentaires canadiennes.

Le Canada doit être prêt à faire face et à répondre aux urgences qui menacent la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. Les vastes activités de l'ACIA en matière de surveillance et de diagnostic, le renforcement des mesures de contrôle aux frontières, la coordination de la communication et les exercices de préparation en cas d'urgence l'aideront à assurer la sécurité du pays et à protéger le bien-être à long terme de tous les Canadiens.

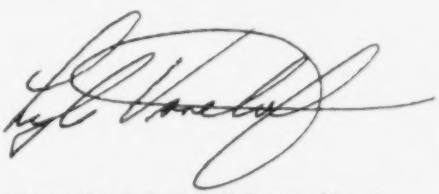

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2003–2004

Je suis heureux de présenter, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003–2004 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2003–2004 :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes établies dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Richard B. Fadden
Président
Agence canadienne d'inspection des aliments

Le 7 mars 2003

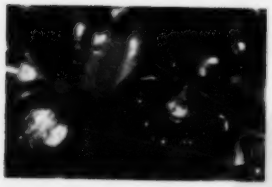

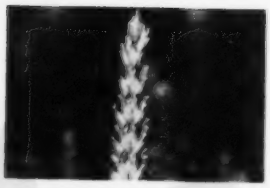

Section II : Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pour mandat de protéger l'approvisionnement alimentaire, les animaux et les végétaux du Canada dont dépendent la salubrité et la qualité supérieure des aliments. Par conséquent, elle représente le principal organisme de réglementation à vocation scientifique pour ce qui est des secteurs d'activités suivants :

Salubrité des aliments

Santé des animaux

Protection des végétaux

Dans le cadre de son mandat, l'Agence contribue directement aux priorités du gouvernement du Canada et au bien public.

PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA	CONTRIBUTION DE L'ACIA
• SANTÉ PUBLIQUE	• PROTECTION CONTRE LES RISQUES ÉVITABLES POUR LA SANTÉ PUBLIQUE
• CROISSANCE ÉCONOMIQUE	• RÉGIME DE RÉGLEMENTATION ÉQUITABLE ET EFFICACE
• PROTECTION ENVIRONNEMENTALE	• PROTECTION DES RESSOURCES ANIMALES ET VÉGÉTALES
• SÉCURITÉ PUBLIQUE	• PROTECTION DE L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE CONTRE LES MENACES POTENTIELLES

Section III : Offrir des résultats aux Canadiens

4 Clé du succès

L'effectif de l'ACIA compte plus de 5 300 professionnels dévoués qui, à l'échelle du Canada, travaillent à réglementer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. La clé de leur succès repose sur trois facteurs interreliés et intégrés : des principes scientifiques éprouvés, la prestation de services d'inspection efficaces et l'établissement de partenariats solides.

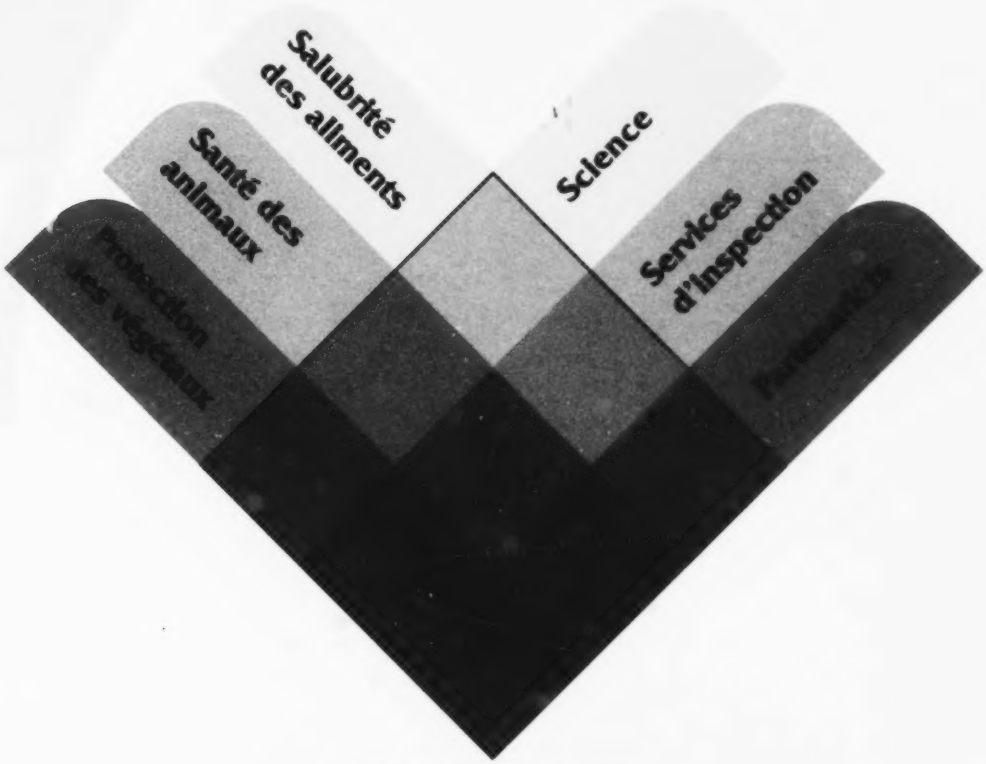

Principes scientifiques éprouvés

En tant que principal organisme de réglementation à vocation scientifique au Canada, l'ACIA s'appuie sur des bases scientifiques pour concevoir et dispenser ses programmes et pour faire face à des situations nouvelles comme la réglementation des produits issus de la biotechnologie. Elle se sert de la science comme élément essentiel de ses prises de décisions réglementaires. Parmi les types d'éléments scientifiques dont l'Agence a besoin et qu'elle utilise à l'appui de ses secteurs d'activités, mentionnons :

- méthodes de laboratoire : essais, recherche et développement technologique;
- évaluation des risques : évaluer la probabilité qu'une menace se présente et ses répercussions potentielles;
- surveillance : collecte, analyse et interprétation de données;
- analyse de données de recherche et d'informations scientifiques pour fournir des conseils scientifiques et cerner les nouveaux problèmes;
- recherche en matière de réglementation à l'appui des études qui facilitent l'évaluation des répercussions potentielles des produits agricoles, y compris ceux issus de la biotechnologie, sur la protection de l'environnement et des végétaux, et sur la santé des humains et des animaux.

Prestation de services d'inspection efficaces

L'ACIA est responsable de l'administration et de l'application de 13 lois fédérales et de leurs règlements respectifs. L'Agence vérifie si l'industrie respecte ces lois en procédant à des inspections et en offrant d'autres services connexes, que ce soit l'inspection des produits et de l'établissement, la délivrance de certificats

LE CADRE LÉGISLATIF DE L'ACIA

- *LOI SUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE*
- *LOI SUR LES PRODUITS AGRICOLES AU CANADA*
- *LOI SUR L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS*
- *LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION**
- *LOI RELATIVE AUX ALIMENTS DU BÉTAIL*
- *LOI SUR LES ENGRAIS*
- *LOI SUR L'INSPECTION DU POISSON*
- *LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES**
- *LOI SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX*
- *LOI SUR L'INSPECTION DES VIANDES*
- *LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES*
- *LOI SUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX*
- *LOI SUR LES SEMENCES*

* EN CE QU'ELLE A TRAIT AUX ALIMENTS

d'exportation ou l'évaluation sur place de sociétés étrangères. Ses inspecteurs surveillent la salubrité et la qualité des produits agricoles et alimentaires canadiens, y compris les produits de la pêche, et supervisent l'arrivée au pays de végétaux, d'animaux et d'aliments provenant de l'étranger. Pour accomplir efficacement son mandat, l'ACIA doit pouvoir continuellement miser sur la conception, l'élaboration et l'examen d'outils et de processus reliés à l'inspection, ainsi que sur l'examen régulier des règlements et politiques qui la concernent. *(Pour en savoir plus, voir la section 7.2.)* Il lui faut également constamment examiner les nouvelles méthodes d'inspection axées sur la science, qui s'orientent de plus en plus vers l'audit gouvernemental ou la vérification des activités de l'industrie. Cette approche exige l'élaboration continue d'outils stricts en matière de vérification de la conformité et d'application de la réglementation pour voir à ce que les normes canadiennes soient mises en application de façon rigoureuse et efficace.

Partenariats solides

L'ACIA exécute son vaste mandat dans un environnement intergouvernemental complexe qui nécessite le maintien de partenariats solides avec d'autres ministères fédéraux et les administrations municipales, provinciales et territoriales. Il incombe à tous d'établir et de mettre en application des normes qui favorisent l'intégrité des systèmes canadiens relatifs à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux.

L'Agence travaille de concert avec ses partenaires du gouvernement fédéral à l'élaboration de politiques réglementaires, à l'établissement de normes et à la conclusion d'accords techniques visant le transport international des produits. En collaboration avec ses partenaires fédéraux, elle procède également à des évaluations scientifiques des risques, mène des activités de surveillance et de collecte de renseignements et favorise la coopération en matière de recherche.

PARMI LES PARTENAIRES DE L'ACIA À L'ÉCHELLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, MENTIONNONS :

- SANTÉ CANADA
- AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA
- RESSOURCES NATURELLES CANADA
- AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL
- ENVIRONNEMENT CANADA
- AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA
- BUREAU DE LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ET DE LA PROTECTION CIVILE
- FORÊTS CANADA
- COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

Dans le domaine de la salubrité des aliments, Santé Canada et l'ACIA partagent des rôles et des responsabilités uniques et complémentaires. Santé Canada est responsable des politiques, des normes et des règlements visant la salubrité des aliments, tandis que l'Agence s'occupe de toutes les activités d'inspection des aliments et de vérification de la conformité, ainsi que de l'élaboration de règlements et de politiques sur l'étiquetage des aliments et les normes de composition.

De surcroît, l'ACIA collabore avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, et autres intervenants, afin d'appuyer la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture. En effet, un certain nombre d'éléments de ce cadre relèvent directement du mandat de l'Agence. Ces éléments incluent l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments grâce à l'harmonisation de la réglementation au Canada et à l'étranger et au renforcement des systèmes de salubrité des aliments tout au long de la filière alimentaire — depuis la salubrité des aliments à la ferme pour les producteurs jusqu'aux systèmes HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) pour l'industrie.

Avec l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux, l'ACIA coordonne les activités qui facilitent le respect des règlements fédéraux et provinciaux. La coordination des services d'intervention en cas d'urgence (p. ex. enquêtes sur la salubrité des aliments et rappels d'aliments) à l'échelle nationale constitue également un élément essentiel de ces partenariats.

L'ACIA travaille également étroitement avec ses homologues étrangers. En ce qui concerne la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux, par exemple, le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande poursuivent de nombreux objectifs communs. Le Canada échange des renseignements et des points de vue avec ces pays et d'autres, avant la tenue de réunions internationales pertinentes dans le but de favoriser ses intérêts. En outre, l'Agence travaille en étroite collaboration avec ses homologues américains compte tenu de la frontière commune, de l'important volume des échanges commerciaux et des similitudes entre les systèmes de réglementation des deux pays. Enfin, elle collabore avec ses homologues étrangers afin de conclure des ententes techniques dans le but de faciliter le mouvement international des produits.

La communauté scientifique figure parmi les principaux partenaires de l'ACIA. En effet, celle-ci consulte régulièrement les experts scientifiques pour élaborer des règlements et des politiques, et cerner les orientations stratégiques en matière de recherche scientifique. L'Agence contribue très activement à l'ensemble de la communauté scientifique en partageant ses connaissances avec elle. La création de la Stratégie de partenariat de recherche, financée en partie par l'ACIA, illustre bien le fruit de ces efforts. En effet, cette Stratégie met l'accent sur la recherche, le développement technologique et la collaboration entre des établissements d'enseignement, d'autres paliers de gouvernement, des organismes de réglementation étrangers et l'industrie.

L'ACIA reconnaît également l'importance cruciale du maintien d'une collaboration étroite avec la vaste gamme de ses intervenants. Pour cette raison, elle consulte régulièrement ces intervenants, y compris ses parties réglementées, pour la conception et la mise en oeuvre de politiques, de programmes et d'activités réglementaires. L'Agence cherche ainsi à s'assurer que les parties réglementées comprennent et respectent les règlements et les politiques du Canada. De la même manière, elle collabore avec d'autres intervenants comme des associations représentant les consommateurs et la santé publique, le bien-être des animaux et la protection de l'environnement, pour cerner et régler les nouvelles préoccupations au chapitre de la salubrité des aliments et de l'étiquetage, ainsi que pour examiner, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes sur la santé des animaux et la protection des végétaux.

Création d'un cadre réglementaire international pour œuvrer à l'échelle de la planète

Les accords internationaux sur les règlements et les normes en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux constituent le fondement de la réglementation du mouvement transfrontalier des produits qui pourraient présenter un risque pour les aliments, les animaux et les plantes. Il est important pour tous les Canadiens de veiller à ce que ces accords soient efficaces, transparents et axés sur des principes scientifiques : les consommateurs canadiens en profiteront en ayant accès à des produits salubres et de qualité supérieure; les producteurs canadiens bénéficieront d'une réglementation des marchés axée sur les risques et l'environnement canadien sera protégé.

Dans le cadre de son mandat et de ses responsabilités législatives, l'ACIA s'emploie à veiller à ce que le cadre international soit rigoureux, cohérent et fondé sur des données scientifiques. À cet égard, elle participe au nom du Canada à divers forums internationaux, notamment la Convention internationale pour la protection des végétaux, l'Office international des épizooties, l'Organisation mondiale du commerce et les comités sanitaires et phytosanitaires de l'ALENA. L'Agence, conjointement avec Santé Canada, représente le gouvernement canadien au sein de la Commission du Codex Alimentarius; par ailleurs, elle participe activement à d'autres forums internationaux, notamment la Coopération économique Asie-Pacifique, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Protocole de Cartagena sur la biosécurité.

Les expériences acquises au pays et les besoins nationaux orientent la participation du Canada à ces accords internationaux. La situation nationale du Canada est utilisée pour influencer l'élaboration d'accords internationaux pertinents, d'ententes et de normes, qui auront en retour une incidence sur l'élaboration des mesures prises à l'échelle nationale. Pour favoriser les objectifs du Canada en matière de réglementation, l'ACIA négocie et conclut des accords pour la mise en place d'exigences techniques concernant le déplacement international des produits réglementés par ses soins ou par des organismes étrangers. L'Agence participe à ces accords au nom du Canada.

Compte tenu de la nature hautement intégrée de l'économie canadienne et de l'économie américaine, et des similitudes entre les objectifs et les systèmes des deux pays en matière de réglementation, l'ACIA doit également maintenir et intensifier les liens réglementaires traditionnels qui existent entre le Canada et les États-Unis dans ce domaine axé sur la sécurité et la sûreté.

Dans le cadre de l'élaboration de cadres réglementaires efficaces et cohérents à l'intention des Canadiens, l'ACIA peut compter sur la participation des partenaires fédéraux suivants : Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi qu'Environnement Canada.

Création d'un cadre réglementaire international pour œuvrer à l'échelle de la planète

Les accords internationaux sur les règlements et les normes en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux constituent le fondement de la réglementation du mouvement transfrontalier des produits qui pourraient présenter un risque pour les aliments, les animaux et les plantes. Il est important pour tous les Canadiens de veiller à ce que ces accords soient efficaces, transparents et axés sur des principes scientifiques : les consommateurs canadiens en profiteront en ayant accès à des produits salubres et de qualité supérieure; les producteurs canadiens bénéficieront d'une réglementation des marchés axée sur les risques et l'environnement canadien sera protégé.

Dans le cadre de son mandat et de ses responsabilités législatives, l'ACIA s'emploie à veiller à ce que le cadre international soit rigoureux, cohérent et fondé sur des données scientifiques. À cet égard, elle participe au nom du Canada à divers forums internationaux, notamment la Convention internationale pour la protection des végétaux, l'Office international des épizooties, l'Organisation mondiale du commerce et les comités sanitaires et phytosanitaires de l'ALENA. L'Agence, conjointement avec Santé Canada, représente le gouvernement canadien au sein de la Commission du Codex Alimentarius; par ailleurs, elle participe activement à d'autres forums internationaux, notamment la Coopération économique Asie-Pacifique, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Protocole de Cartagena sur la biosécurité.

Les expériences acquises au pays et les besoins nationaux orientent la participation du Canada à ces accords internationaux. La situation nationale du Canada est utilisée pour influencer l'élaboration d'accords internationaux pertinents, d'ententes et de normes, qui auront en retour une incidence sur l'élaboration des mesures prises à l'échelle nationale. Pour favoriser les objectifs du Canada en matière de réglementation, l'ACIA négocie et conclut des accords pour la mise en place d'exigences techniques concernant le déplacement international des produits réglementés par ses soins ou par des organismes étrangers. L'Agence participe à ces accords au nom du Canada.

Compte tenu de la nature hautement intégrée de l'économie canadienne et de l'économie américaine, et des similitudes entre les objectifs et les systèmes des deux pays en matière de réglementation, l'ACIA doit également maintenir et intensifier les liens réglementaires traditionnels qui existent entre le Canada et les États-Unis dans ce domaine axé sur la sécurité et la sûreté.

Dans le cadre de l'élaboration de cadres réglementaires efficaces et cohérents à l'intention des Canadiens, l'ACIA peut compter sur la participation des partenaires fédéraux suivants : Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi qu'Environnement Canada.

Secteurs d'activités de l'ACIA

Grâce à des principes scientifiques éprouvés, à des activités d'inspection efficaces et à de solides partenariats, l'ACIA est en mesure d'offrir des résultats aux Canadiens dans chacun des trois secteurs d'activités suivants :

- Salubrité des aliments
- Santé des animaux
- Protection des végétaux

L'INDUSTRIE DE L'ALIMENTATION INJECTE ANNUELLEMENT ENVIRON 45 MILLIARDS DE DOLLARS DANS L'ÉCONOMIE DU PAYS.

Salubrité des aliments

La salubrité des aliments, qui contribue à la santé publique, constitue la grande priorité de l'ACIA. Il va de soi que le fait d'accroître la salubrité des aliments protège la bonne santé des Canadiens en prévenant les toxi-infections alimentaires. La salubrité permet également aux employés et aux employeurs d'économiser annuellement des millions de dollars, contribue à un approvisionnement alimentaire durable et affermit l'excellente réputation nationale et internationale du Canada en tant que fournisseur de produits salubres et de qualité.

L'ACIA élabore et met en oeuvre des programmes et des services visant à protéger les Canadiens contre les risques évitables liés à la salubrité des aliments afin de s'assurer que les urgences dans ce domaine sont gérées efficacement et que le public est sensibilisé à la salubrité des aliments et y contribue. L'Agence doit avant tout vérifier que les fabricants, les importateurs et les distributeurs d'aliments se conforment aux règlements fédéraux en matière de salubrité alimentaire et également s'assurer que les importations et les exportations d'aliments respectent les exigences nationales et internationales liées à la salubrité des aliments. Afin de remplir son mandat à ce chapitre, l'ACIA collabore étroitement avec Santé Canada, ministère responsable des politiques et des normes de salubrité des aliments, ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin d'appuyer le Cadre stratégique pour l'agriculture. De surcroit, elle collabore étroitement avec le ministère des Pêches et Océans et les gouvernements provinciaux et territoriaux. En partenariat avec Santé Canada et d'autres organismes, l'Agence préconise et élabore des normes scientifiques internationales de salubrité alimentaire dans le cadre de la Commission du Codex Alimentarius.

Santé des animaux

La protection du secteur de l'élevage est essentielle à la production alimentaire canadienne, car les maladies animales peuvent mettre en danger la santé des Canadiens. En outre, le secteur de l'élevage représente une part importante de l'industrie canadienne de la production alimentaire en générant près de la moitié des recettes agricoles totales du Canada. Les maladies animales peuvent donc provoquer des pertes de plusieurs millions de dollars. Le fait que le Canada ait la réputation d'être exempt de certaines maladies graves rehausse la qualité marchande des animaux, des produits et sous-produits carnés.

Les programmes et services de l'ACIA en matière de santé des animaux visent à empêcher l'introduction au Canada de maladies animales graves (p. ex. la fièvre aphteuse) et à empêcher la propagation de maladies animales à l'intérieur du pays (p. ex. la tuberculose bovine). Lorsque des flambées de maladies transmissibles se produisent, l'Agence intervient pour les maîtriser et les éradiquer. Afin d'assurer la protection de la chaîne alimentaire, elle réglemente les aliments du bétail et les produits biologiques vétérinaires. Elle mène également des programmes réguliers de surveillance des maladies animales conçus pour déjouer les menaces sérieuses pour le bétail. En outre, l'ACIA évalue le statut sanitaire des autres pays, élabore des exigences de certification en matière d'importation et mène des inspections aux points d'entrée du pays afin d'empêcher l'introduction de maladies animales exotiques. De plus, elle dirige la participation du Canada à l'établissement de normes scientifiques internationales concernant les exigences liées à la santé animale en prenant part aux travaux de l'Office international des épizooties.

LE CHEPTEL BOVIN CANADIEN COMPTE ENVIRON 14,6 MILLIONS DE TÊTES (2,2 MILLIONS DE BOVINS LAITIERS ET 12,4 MILLIONS DE BOVINS DE BOUCHERIE), 12,2 MILLIONS DE PORCS ET PRÈS D'UN MILLION DE MOUTONS.

Protection des végétaux

Les ressources végétales du Canada, notamment les forêts, les céréales, les fruits et légumes ainsi que les pépinières et les cultures florales, fournissent de l'emploi à plus d'un million de Canadiens et génèrent des recettes annuelles évaluées à environ 85 milliards de dollars. Il est donc essentiel de protéger cette ressource environnementale et économique vitale contre les maladies et les ravageurs envahissants. Les activités de l'ACIA dans ce domaine aident à protéger les cultures et les forêts canadiennes, à conserver la biodiversité et à contribuer au développement durable des industries agricoles et forestières.

Les programmes et les services de l'ACIA en matière de protection des végétaux visent à contrer l'entrée des phytoravageurs exotiques au Canada et à prévenir la propagation de ravageurs suffisamment importants pour justifier une mise en quarantaine (p. ex. le virus de la sharka du prunier) au pays. L'Agence s'assure que les semences et les engrais, tant ceux produits au pays que les produits importés, sont conformes aux normes fédérales en matière d'environnement, de salubrité, de produit et de traitement. Les responsables de la protection des végétaux de l'Agence attestent que les végétaux et tout autre matériel végétal connexe destinés à l'exportation satisfont aux règlements phytosanitaires des pays étrangers. Les spécialistes de l'ACIA s'occupent également des questions de salubrité liées au matériel végétal issu de la biotechnologie. L'ACIA représente également le Canada au sein d'organismes internationaux (p. ex. la Convention internationale pour la protection des végétaux) à l'appui de l'élaboration de normes scientifiques internationales de lutte contre les phytoravageurs.

L'ACIA en action

Protéger la santé du public — L'ACIA contribue à la santé des Canadiens au moyen de programmes et d'activités conçus pour cerner et gérer les risques liés à la salubrité des aliments, faire face aux urgences dans ce domaine, rappeler des aliments en cas d'urgence et prévenir la transmission de maladies animales aux humains. Elle fournit également aux Canadiens de l'information (p. ex. fiches de renseignements sur la salubrité des aliments), qui contribue à un mode de vie sain. L'Agence réalise nombre de ces activités en partenariat avec Santé Canada et les autorités sanitaires des municipalités, des provinces et des territoires.

Contribuer à la croissance économique — L'ACIA contribue à une saine économie en appliquant un régime réglementaire efficace pour les aliments, les animaux et les végétaux. L'intégrité des programmes réglementaires, des inspections et des activités de certification de l'ACIA augmente la confiance des consommateurs et du marché dans la salubrité et la qualité des produits agricoles et forestiers, des produits de la pêche (poissons et fruits de mer) et des produits agroalimentaires canadiens, et elle contribue à contrôler la circulation des marchandises importées et exportées de part et d'autre de la frontière.

Protéger l'environnement canadien — Les programmes de l'ACIA contribuent à la santé de l'environnement et protègent la biodiversité canadienne en luttant contre les espèces envahissantes, en réglementant les produits agricoles et la biotechnologie et en protégeant le bétail, les cultures et les forêts du Canada contre les ravageurs et les maladies visés par règlement.

Contribuer à la sécurité publique — Le vaste réseau de laboratoires et d'experts scientifiques de l'ACIA, ses capacités de surveillance et de diagnostic ainsi que ses activités de planification et de préparation en cas d'urgence en font un collaborateur clé à l'égard de la sécurité du public et de l'agroalimentaire.

Régir nos frontières — Aux frontières et dans les ports de mer, les inspecteurs de l'Agence vérifient les chargements provenant de l'étranger; ils examinent les plantes, les animaux, les aliments et les matériaux d'emballage. Aux aéroports, à l'aide de chiens détecteurs, ils contrôlent les bagages personnels à la recherche d'aliments, de plantes ou d'animaux non déclarés pouvant abriter des maladies ou des ravageurs. Ainsi, l'ACIA fait partie de l'équipe de défense de la frontière canadienne au même titre que l'Agence des douanes et du revenu du Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Citoyenneté et Immigration Canada et d'autres organismes fédéraux.

Section IV : Plans et priorités

12

Contexte de la planification

Un certain nombre de défis et de risques ayant une incidence sur les secteurs d'activités de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux influent sur les plans et les priorités de l'ACIA. L'Agence relève ces défis et s'efforce de réduire les risques dans le cadre de son processus de planification globale. Voici quelques-uns des principaux secteurs répertoriés au moment d'établir les priorités du programme 2003-2004 de l'ACIA :

Gérer la mondialisation croissante du commerce — Le volume et la diversité du commerce mondial des produits alimentaires, animaux et végétaux augmentent. Par exemple, la valeur approximative des importations de produits alimentaires, animaux et végétaux régis par l'ACIA est passée de 18,5 milliards de dollars en 1997 à 23,8 milliards de dollars en 2001. Dans l'intervalle, les exportations sont passées de 43,3 milliards de dollars à 50 milliards de dollars. Bien que ce commerce génère des retombées pour les consommateurs et l'économie, il augmente également le risque que des aliments dangereux, des ravageurs ou des maladies exotiques entrent au pays par l'intermédiaire de cargaisons de biens importés. Si des produits dangereux, des ravageurs ou des maladies venaient à entrer au pays, la santé des Canadiens ou de notre environnement pourraient en subir les conséquences. Seul un solide système de réglementation, qui exige l'inspection et la certification des biens entrant au Canada, permet de réduire considérablement ces risques. Parallèlement, les exportations canadiennes de produits alimentaires, animaux ou végétaux augmentent également et ces exportations sont souvent visées par les exigences des pays importateurs. Il est par conséquent essentiel que l'ACIA maintienne sa capacité pour que ces produits soit réglementés et certifiés exempts de certaines maladies et de ravageurs.

Gérer les demandes croissantes de services auprès de l'ACIA — Le volume et la diversité des produits importés, associés à la croissance de nos industries alimentaires, augmentent la demande de services d'inspection et de certification de l'ACIA. L'Agence doit également poursuivre la surveillance et l'évaluation d'un nombre croissant d'établissements agréés afin de s'assurer qu'ils se conforment aux lois fédérales relatives à la salubrité des aliments. En outre, les attentes des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments évoluent. Ainsi, les programmes et les politiques d'étiquetage des aliments doivent être adaptés afin de répondre aux préoccupations des consommateurs et à leurs besoins d'information dans des domaines comme la valeur nutritive et les méthodes de production (p. ex. biologique, nourrit au grain). Afin de répondre aux demandes croissantes de services offerts par l'Agence, le cadre de planification stratégique de l'ACIA s'efforcera de trouver le juste équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux de l'industrie et d'affecter des ressources dans les secteurs où les risques sont plus élevés.

Faire face aux menaces à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire — L'ACIA considère qu'il est d'une importance capitale de prévenir la propagation involontaire ou délibérée d'agents pathogènes dans les aliments, de substances toxiques, de ravageurs ou de maladies qui pourraient représenter un risque pour la santé humaine ou notre environnement. L'Agence, de concert avec d'autres ordres de gouvernements, doit accroître son niveau de préparation en cas d'urgence, éprouver ses plans et procédures d'urgence et prévoir des programmes qui permettront au Canada de se remettre des conséquences d'une situation d'urgence.

Renforcer la capacité scientifique — Il est essentiel que l'Agence puisse compter sur son réseau de laboratoires et ses experts scientifiques pour régir les nouvelles technologies et s'y adapter, lutter contre les nouveaux agents pathogènes et évaluer les risques posés par les maladies animales exotiques ou les espèces envahissantes. L'ACIA s'appuie sur des principes scientifiques éprouvés pour élaborer ses programmes et ses politiques. Ainsi, elle doit d'une part continuer d'investir dans la recherche de sorte qu'elle puisse remplir son mandat et relever le défi de communiquer l'incertitude scientifique et, d'autre part, accroître la transparence de ses décisions réglementaires.

Renouveler ses effectifs — L'ACIA gère le recrutement et le maintien en poste des bons candidats dans un environnement compétitif. Entre autres tendances, l'évolution des données démographiques et le mouvement vers l'économie du savoir ont une incidence sur les stratégies de gestion des ressources humaines de l'Agence. Même si l'Agence a su fidéliser ses employés, le taux moyen de maintien de l'effectif sur trois ans étant de 90 %, l'admissibilité prévue à la retraite de 27 % des employés du groupe scientifique, professionnel et technique restera le point de mire des stratégies de recrutement et de maintien en fonction. Ces facteurs soulignent la nécessité pour l'ACIA de mettre l'accent sur la planification de la relève et la formation en tant qu'éléments clés du renouvellement de ses effectifs.

Aperçu de la planification

Aperçu des plans et des priorités de l'ACIA pour 2003-2004 :

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS CLÉS
Salubrité des aliments	
• Les aliments sont salubres et propres à la consommation • Le régime réglementaire qui s'applique aux aliments est équitable et efficace • Le public et les marchés sont convaincus de la salubrité des aliments canadiens	• L'industrie adopte des pratiques de gestion des risques. • Les aliments répondent aux exigences nationales et aux exigences des partenaires commerciaux. • Les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments sont gérés efficacement. • L'industrie se conforme aux règlements. • Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent. • Le public est sensibilisé à la salubrité des aliments et y contribue.
Santé des animaux	
• Les produits animaux sont salubres et de qualité supérieure • La transmission de maladies animales aux humains est contrôlée • Les ressources animales du Canada sont protégées contre les maladies réglementées • Le régime réglementaire qui s'applique aux animaux et à leurs produits est équitable et efficace	• L'entrée au Canada de maladies réglementées est atténuée. • La propagation de maladies animales réglementées est atténuée. • Les urgences et les incidents relatifs à la santé des animaux sont gérés efficacement. • Les animaux du Canada et leurs produits répondent aux exigences nationales et internationales en matière de santé animale. • L'industrie se conforme aux règlements. • Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent. • Le public est sensibilisé à la santé des animaux et y contribue.
Protection des végétaux	
• Les produits agricoles et forestiers sont sûrs et de qualité supérieure • Les ressources végétales du Canada sont protégées contre les maladies et les ravageurs réglementés • Le régime réglementaire qui s'applique aux produits agricoles et forestiers est équitable et efficace	• L'entrée au Canada de maladies et de ravageurs réglementés fait l'objet d'un contrôle. • La propagation des maladies réglementées est atténuée. • Les urgences et les incidents relatifs à la protection des végétaux sont gérés efficacement. • Les végétaux et leurs produits répondent aux exigences nationales et internationales en matière de protection des végétaux. • L'industrie se conforme aux règlements. • Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent. • Le public est sensibilisé à la protection des végétaux et y contribue.

Éléments de planification par secteur d'activités

L'ACIA continuera de mettre l'accent sur un certain nombre d'activités centrales permanentes dans le cadre de son mandat visant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. En outre, l'Agence adhère à certaines priorités qui répondent directement à son contexte opérationnel actuel ou projeté.

La section suivante fournit des détails, par secteur d'activités, sur les dépenses prévues de l'ACIA, les activités centrales permanentes et les priorités durant la période de planification. Des renseignements sur la façon dont les évaluations du rendement seront effectuées sont également indiqués pour chaque secteur d'activités. Une des priorités ministérielles de l'ACIA consiste à accroître sa capacité à évaluer le rendement. La section V du présent rapport renferme plus de détails sur l'initiative relative au cadre de gestion du rendement.

PROGRAMME DE SALUBRITÉ DES ALIMENTS

- HYGIÈNE DES VIANDES
- POISSON ET FRUITS DE MER
- PRODUITS LAITIERS
- OEUFS
- MIEL
- FRUITS ET LÉGUMES FRAIS
- PRODUITS TRANSFORMÉS
- ENQUÊTE SUR LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS
- PRATIQUES ÉQUITABLES D'ÉTIQUETAGE

Salubrité des aliments

Salubrité des aliments — Dépenses prévues

	Prévisions des dépenses 2002–03	**Dépenses prévues 2003–04**	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06
Dépenses nettes prévues* (en millions de $)	303,5	**278,2**	314,5	314,5
Équivalents temps plein	3 525	**3 578**	3 578	3 578

* Le financement supplémentaire annoncé dans le budget fédéral de 2003 n'a pas encore été réparti entre les secteurs d'activités de l'ACIA.

Activités centrales : L'ACIA est chargée de s'assurer que les entreprises engagées dans la production et la distribution d'aliments et de produits alimentaires réglementés par le gouvernement fédéral sont conformes à la législation fédérale. L'Agence continuera de s'employer, avec l'aide d'une vaste gamme d'intervenants, à trouver de meilleures pratiques de gestion axées sur des principes scientifiques, à inspecter les établissements et à procéder à des analyses sur les produits alimentaires canadiens et importés afin de voir à ce qu'ils respectent les lois et les règlements fédéraux. L'Agence se tiendra prête à réagir aux urgences liées aux aliments, à informer le public des rappels d'aliments et à contrôler l'efficacité des méthodes de rappel du secteur alimentaire. Elle continuera également à faire enquête sur les plaintes et à réagir à certains incidents comme l'adultération.

L'ACIA protège en permanence les Canadiens contre les pratiques commerciales déloyales en appliquant les dispositions sur les fraudes et l'étiquetage du *Règlement sur les aliments et drogues* et du *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.* Elle applique également ces dispositions aux produits alimentaires importés et canadiens à l'échelon de la fabrication, de l'importation et de la vente au détail.

Au besoin, l'ACIA continuera de prendre des mesures notamment la saisie, le retrait et le rappel de produits et/ou le recours à une action en justice, comme la poursuite, pour faire respecter les lois et règlements.

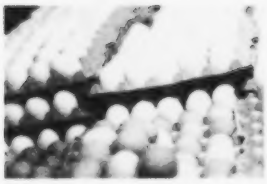

Priorités du programme de salubrité des aliments

RÉSULTATS CLÉS	PRIORITÉS
Le secteur adopte des pratiques de gestion des risques	• Mise au point et adoption de stratégies de gestion des risques visant les dangers émergents et les nouvelles technologies : – Élargissement ou mise en place, d'initiatives de réduction des dangers/des agents pathogènes (p. ex. présence de *E. coli* 0157 H:7 dans la viande bovine) • Mise au point ou amélioration de stratégies relatives aux aliments, comme : – la mise au point de systèmes d'inspection des abattoirs de porc axés sur les principes HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques); – la mise en œuvre obligatoire du PASA (Programme d'amélioration de la salubrité des aliments) dans les établissements enregistrés de production de viande; – la mise en œuvre du Programme canadien d'assurance qualité; – la reconnaissance des programmes de salubrité des aliments à la ferme comme composantes du Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement du Canada.
Les aliments sont conformes aux exigences du Canada et de ses partenaires commerciaux	• Élargissement et mise en œuvre d'une politique en matière d'importation : – Mise au point de bonnes pratiques d'importation et communication de ces dernières aux importateurs. • Insistance sur la collaboration et la participation internationales – Évaluation de la capacité des pays étrangers exportateurs à satisfaire aux exigences de la réglementation du Canada; – Renforcement des relations de collaboration avec d'autres gouvernements nationaux, notamment en insistant sur l'échange d'information et la collecte de renseignements; – Formulation de commentaires et de conseils sur des normes internationales axées sur des principes scientifiques.
Les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments sont gérés avec efficacité	• Évaluation en profondeur des menaces possibles du terrorisme agroalimentaire. • Mise au point et expérimentation d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence lié à la salubrité des aliments de concert avec Santé Canada et d'autres organismes provinciaux et territoriaux. • Renforcement de la coopération avec les États-Unis en matière de préparation aux situations d'urgence et mise en œuvre de mesures de sécurité alimentaire.

RÉSULTATS CLÉS	PRIORITÉS
Le secteur se conforme aux règlements	• Élaboration et mise en œuvre d'approches novatrices de la conformité et de l'application des lois relativement aux prescriptions nouvelles et actuelles des règlements. • Élargissement des capacités du personnel en matière d'inspection, d'enquête et d'application de la loi : – Mise à jour de méthodes et de manuels d'inspection et de laboratoire afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence; – Amélioration des programmes de formation destinés au personnel d'inspection. • Intensification de la coopération et de la collaboration entre les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux pertinents afin d'améliorer le taux de conformité dans le secteur non enregistré.
Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent	• Resserrement des rapports de consultation avec les intervenants afin de susciter une collaboration active à l'élaboration et à la mise en œuvre de prescriptions nouvelles et actuelles en matière de salubrité des aliments et d'étiquetage.
Le public est sensibilisé à la salubrité des aliments et y contribue	• Mise au point de matériels éducatifs avec la collaboration du Partenariat canadien pour la salubrité des aliments. • Évaluation et mise en œuvre adéquate des prescriptions sur l'étiquetage à titre d'outils de protection de la santé publique afin de fournir une meilleure information aux Canadiens (après consultation de Santé Canada). • Préparation et diffusion aux consommateurs de messages sur la salubrité des aliments et l'étiquetage (p. ex. les alertes à l'allergie).

Évaluation du rendement : Dans les rapports sur son rendement qu'elle présentera aux Canadiens, l'ACIA mesurera les aspects suivants :

- Taux de conformité des établissements enregistrés au fédéral et des produits alimentaires (nationaux, importations et exportations);
- Nombre d'établissements enregistrés au fédéral qui appliquent des programmes HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques);
- Rappels d'aliments et réaction de l'ACIA aux urgences;
- Mesures prises dans les cas de non-conformité;
- Niveau de sensibilisation du public (p. ex. résultats de sondages et d'enquêtes).

En outre, d'autres données sur le rendement seront recueillies auprès de sources externes, comme les évaluations réalisées par Santé Canada, les vérifications menées par le Bureau du vérificateur général et les examens effectués par des organismes de réglementation étrangers.

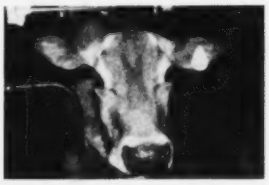

Santé des animaux

Santé des animaux — Dépenses prévues

	Prévisions des dépenses 2002–03	**Dépenses prévues 2003–04**	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06
Dépenses nettes prévues* (en millions de $)	105,9	**82,4**	92,6	92,6
Équivalents temps plein	991	**963**	963	963

* Le financement supplémentaire annoncé dans le budget fédéral de 2003 n'a pas encore été réparti entre les secteurs d'activités de l'ACIA.

Activités centrales : Pour protéger la santé publique, l'ACIA procède à des inspections et dispose de programmes de surveillance et d'analyse pour prévenir et maîtriser la propagation de maladies animales transmissibles aux êtres humains.

La protection des ressources animales commence bien avant la vente des animaux comestibles. L'ACIA continuera d'évaluer l'état sanitaire d'autres pays, d'élaborer des critères de certification des importations et de procéder à des inspections d'animaux importés aux points d'entrée (p. ex. aux aéroports, aux ports de mer et aux points de passage frontaliers) pour empêcher l'introduction de maladies animales exotiques. L'Agence maintiendra également ses interventions visant à prévenir l'introduction et la propagation des maladies animales indigènes réglementées par l'application de programmes de surveillance et d'éradication. Elle réglementera le transport sans cruauté des animaux et contribuera à protéger la qualité des facteurs de production animale en réglementant les aliments du bétail et les produits biologiques vétérinaires. De plus, elle continuera d'améliorer ses mesures de préparation aux situations d'urgence afin d'intervenir en cas de grande éclosion de maladie.

Pour terminer, l'ACIA continuera de procéder à des enquêtes sur les cas de non-conformité et, au besoin, à prendre des mesures d'application de la loi incluant les poursuites.

PROGRAMME DE SANTÉ DES ANIMAUX

- SANTÉ ANIMALE
- ALIMENTS DU BÉTAIL

Priorités du programme de santé des animaux

RÉSULTATS CLÉS	PRIORITÉS
L'entrée au Canada de maladies réglementées est réduite	• Insistance accrue sur l'évaluation et l'atténuation des risques, comme : – la mise au point de meilleures ressources en matière de collecte de renseignements; – la réalisation d'analyses des voies critiques des risques et d'évaluations du pays d'origine des importations. • Mise au point de stratégies novatrices d'inspection et d'application de la loi, comme : – l'élaboration de stratégies visant expressément les menaces agroterroristes; – l'inspection ciblée d'importation à haut risque (p. ex. conteneurs, ordures des transporteurs internationaux et matériel militaire); • Mise au point de nouveaux outils d'application de la loi.
La dissémination de maladies animales réglementées est réduite	• Insistance sur la collecte de renseignements et d'information, comme : – le renforcement des activités de détection précoce grâce à un échange efficace et rapide d'information pertinente; – affectation continue de ressources aux programmes de traçabilité et d'identification.
Les urgences et les incidents associés à la santé animale sont gérés efficacement	• Reconnaissance grandissante de l'importance d'une bonne préparation, comme : – la réalisation de simulations de concert avec des organismes compétents afin d'améliorer le degré de préparation; – la réalisation d'enquêtes et d'évaluations épidémiologiques en temps opportun; – élaboration plus poussée de la régionalisation, des systèmes d'information géographique et des systèmes de gestion de données; – assurance de la disponibilité d'outils déterminants pour l'application de stratégies efficaces d'intervention et de prévention (p. ex. stratégies de vaccination et approbations).

Priorités du programme de santé des animaux (suite)

RÉSULTATS CLÉS	PRIORITÉS
Les animaux du Canada et leurs produits sont conformes aux prescriptions nationales et internationales visant la santé animale	• Élaboration de programmes et d'activités pour répondre aux exigences nationales, comme : – l'atteinte de cibles de surveillance établies; – l'examen exhaustif de la portée et la surveillance des activités vétérinaires accréditées. • Mise au point de programmes et d'activités pour satisfaire aux exigences internationales, comme : – l'amélioration de l'efficacité des négociations, des communications et de la mise en œuvre d'exigences axées sur des critères scientifiques; – l'adoption d'un programme d'assurance de la qualité des exportations du secteur.
L'industrie respecte les règlements	• Création constante de relations positives et efficaces avec le secteur, comme : – l'amélioration des communications et des consultations pour garantir une bonne compréhension; – l'adoption par le secteur de bonnes pratiques de gestion en matière de biosécurité, de tenue de dossiers et d'identification; – la mise en œuvre de mesures qui amélioreront la cohérence des efforts visant la conformité et le respect de la loi dans tous les secteurs; – l'insistance grandissante sur l'exhaustivité des renseignements figurant dans les demandes d'enregistrement de vaccins et d'aliments du bétail; – l'engagement renouvelé à l'égard des enquêtes actives sur les plaintes. • Mise au point de programmes afin d'élargir les capacités et les responsabilités en matière de réglementation, comme : – la mise en œuvre d'activités ciblées d'enquête et de vérification insistant sur les actions correctives de suivi (aliments du bétail/équarrissage, en raison des encéphalopathies spongiformes transmissibles); – l'élaboration et l'application d'un programme de réglementation des aliments du bétail médicamentés qui se greffe au Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement du Canada; – l'élaboration et l'application de programmes visant les produits ou la biotechnologie moderne (p. ex. les animaux transgéniques et les aliments du bétail nouveaux).

RÉSULTATS CLÉS	PRIORITÉS
Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent	• Culture de relations de collaboration avec les intervenants pertinents, comme : – l'élaboration et l'application de protocoles d'entente avec les organismes provinciaux couvrant l'échange d'information sur les maladies; – la mise au point d'un énoncé clair sur le rôle de l'ACIA en ce qui concerne la réglementation du secteur des aliments pour animaux de compagnie; – le renforcement des relations en recherche conjointe avec les universités; – la réalisation de consultations englobantes; – la mise au point de stratégies de communication ciblées pour promouvoir la conformité.
Le public est sensibilisé à la santé des animaux et y contribue	• Mise en œuvre de communications ciblées (p. ex. Tourisme Canada, vidéos projetés à bord d'avions de lignes aériennes, encarts dans les passeports). • Application de programmes de chiens détecteurs et de sensibilisation visibles aux aéroports. • Élaboration de programmes visant à sensibiliser davantage aux problèmes de santé publique liés à la santé des animaux.

Évaluation du rendement : Dans les rapports aux Canadiens sur son rendement, l'ACIA mesurera les aspects suivants :

- Taux de conformité des installations, des animaux et de leurs produits (nationaux, importations et exportations);
- Analyse des tendances des maladies (p. ex. résultats d'activités de surveillance);
- Urgences liées à la santé animale et réaction de l'ACIA;
- Mesures appliquées en cas de non-conformité;
- Degré de sensibilisation du public (p. ex. non-conformité aux points d'entrée).

En outre, d'autres informations sur le rendement proviendront de sources externes comme les vérifications effectuées par le Bureau du vérificateur général et les examens réalisés par des organismes de réglementation étrangers.

Protection des végétaux

Protection des végétaux — Dépenses prévues

	Prévisions des dépenses 2002–03	**Dépenses prévues 2003–04**	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06
Dépenses nettes prévues* (en millions de $)	92,2	**63,9**	66,2	66,2
Équivalents temps plein	922	**815**	765	765

* Le financement supplémentaire annoncé dans le budget fédéral de 2003 n'a pas encore été réparti entre les secteurs d'activités de l'ACIA.

Activités centrales : Par ses exigences visant la délivrance de permis d'importation des produits réglementés, ses inspections aux points frontaliers internationaux et ses activités de surveillance, l'ACIA protège le Canada contre l'entrée et la propagation de ravageurs en provenance de pays étrangers. Ses employés continueront de maîtriser ou d'éradiquer les ravageurs, qui comprennent certains virus, champignons, bactéries, mycoplasmes, nématodes, insectes et végétaux. L'Agence continuera également de procéder à des inspections pour vérifier la conformité aux normes de sécurité et de qualité visant les semences et les engrais — deux facteurs de production végétale d'importance.

PROGRAMME DE PROTECTION DES VÉGÉTAUX

- PROTECTION DES VÉGÉTAUX
- SEMENCES
- ENGRAIS

L'ACIA évalue la sécurité environnementale des végétaux dotés de caractères nouveaux avant d'autoriser leur dissémination dans l'environnement. Elle protège également la propriété intellectuelle des obtenteurs de végétaux, ce qui leur permet d'exercer un contrôle exclusif sur leurs nouvelles variétés végétales.

Certaines des activités relevant des responsabilités de l'ACIA associées aux végétaux sont exécutées par des membres du secteur certifiés ou des tierces parties accréditées. Dans ces cas, l'Agence continuera de mettre au point des procédés, d'accorder la certification à ceux qui assumeront les activités et procédera à la vérification de la prestation des services.

Pour terminer, l'ACIA continuera de procéder à des enquêtes sur les cas de non-conformité et, au besoin, à prendre des mesures d'application de la loi incluant les poursuites.

Priorités du programme de protection des végétaux

RÉSULTATS CLÉS	PRIORITÉS
L'introduction au Canada de maladies et de ravageurs réglementés est gérée	• Analyse des risques et programmes efficaces de contrôle des importations, comme : – la restructuration des programmes axés sur l'analyse des voies critiques de risques (c.-à-d. l'analyse de ce qui constitue des denrées à haut risque, les sources ou l'origine et le mode de transmission, les évaluations étrangères — p. ex., la certification relative à la mort soudaine du chêne en Californie); – les inspections ciblées des importations à haut risque; – la surveillance des essais de recherche en milieu confiné. • Mise au point de systèmes d'information pour optimiser l'efficience et la disponibilité d'information pertinente, comme : – l'élaboration de systèmes d'information afin d'aviser les pays étrangers des cas de non-conformité; – l'élaboration d'un système d'information pour recueillir et examiner les données sur le rendement (p. ex. système de contrôle et de suivi des importations).
La dissémination des maladies et des ravageurs réglementés est réduite	• Insistance sur la collecte de renseignements et d'information, comme : – la réalisation d'enquêtes et d'activités visant le contrôle des mouvements et l'éradication; – l'accent continu sur les programmes de traçabilité et d'identification (p. ex. matériaux d'emballage en bois exportés); – la recherche conjointe avec des partenaires (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Service des forêts de Ressources naturelles Canada) sur les méthodes de lutte et de traitement.
Les urgences et les incidents liés à la protection des végétaux sont gérés efficacement	• Réaliser des activités garantissant l'efficience de la collaboration et de la préparation, comme : – le renforcement des efforts de détection précoce grâce à la sensibilisation du public aux ravageurs des végétaux; – la mise au point et l'expérimentation par simulation de plans d'intervention d'urgence pour lutter efficacement contre les ravageurs à haut risque; – la culture de relations de coopération avec des partenaires pertinents et des gouvernements par la signature de protocoles d'entente et par d'autres activités conjointes.

Priorités du programme de protection des végétaux (suite)

RÉSULTATS CLÉS	PRIORITÉS
Les végétaux et les produits végétaux satisfont aux exigences des réglementations nationale et internationale	• Mise au point de stratégies et d'activités visant à répondre aux exigences nationales, comme : – la surveillance du marché; – une bonne formation technique du personnel; – l'amélioration de la politique de réglementation des produits de la biotechnologie; – le renforcement de la capacité d'évaluation environnementale. • Mise au point de stratégies et d'activités afin de répondre aux exigences internationales, comme : – l'inspection et la certification des végétaux, produits végétaux et facteurs de production canadiens destinés à l'exportation; – la négociation et la mise en œuvre efficaces d'exigences internationales claires, axées sur des principes scientifiques; – l'application d'exigences de systèmes de gestion de la qualité aux termes d'arrangements internationaux (p. ex. le Programme des agents autorisés à délivrer des certificats).
Le secteur se conforme aux règlements	• Établissement continu de relations positives et efficaces avec le secteur, comme : – l'amélioration des communications avec les importateurs, les fabricants, les distributeurs et les détaillants pour garantir que les règlements canadiens sont bien compris; – des enquêtes actives sur les plaintes; – le maintien de la protection de la propriété intellectuelle des obtenteurs de végétaux. • Mise au point de programmes afin d'accroître les capacités de réglementation, comme : – la refonte des programmes afin d'assurer une prestation efficace et une conformité réelle aux exigences de la réglementation; – mise à jour des systèmes d'information pour actualiser l'information sur les exigences de la réglementation; – réalisation d'activités d'audit, de vérification et de respect de la conformité en insistant sur les mesures de suivi correctives.

RÉSULTATS CLÉS	PRIORITÉS
Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent	• Consultations fréquentes et exhaustives auprès du secteur pour assurer sa participation à la mise à jour et à l'élaboration de règlements, de politiques et de normes pertinents. • Élaboration et application de stratégies de communication ciblées pour promouvoir la conformité (p. ex. règlements sur les sols).
Le public est sensibilisé à la protection des végétaux et y contribue	• Mise en œuvre d'outils de communication ciblés (p. ex. Tourisme Canada, vidéos projetés à bord d'avions de lignes aériennes, encarts dans les passeports, sites Web d'intérêt public, affiches, signalisation dans les parcs et sur les routes, feuilles de renseignements sur les ravageurs). • Amélioration des programmes de chiens détecteurs et de sensibilisation visibles aux aéroports. • Élaboration de stratégies d'éducation du public pour accroître la sensibilisation au dossier de la protection des végétaux (p. ex. dans les écoles et les universités).

Évaluation du rendement : Dans les rapports aux Canadiens sur son rendement, l'ACIA mesurera les aspects suivants :

- Taux de conformité des installations et des produits végétaux (nationaux, importations et exportations);
- Analyse des tendances des maladies et des ravageurs (p. ex. résultats d'activités de surveillance);
- Urgences liées à la protection des végétaux et réaction de l'ACIA;
- Mesures prises en cas de non-conformité;
- Degré de sensibilisation du public (p. ex. non-conformité aux points d'entrée).

En outre, d'autres informations sur le rendement proviendront de sources externes comme les vérifications effectuées par le Bureau du vérificateur général et les examens réalisés par des organismes de réglementation étrangers.

Section V : Programme d'amélioration de la gestion

Le programme d'amélioration de la gestion de l'ACIA comprend un certain nombre d'initiatives d'importance que l'Agence entreprendra à l'appui de ses activités principales, notamment :

- des initiatives en matière de ressources humaines
- des initiatives de gestion moderne

Initiatives en matière de ressources humaines

Quatre priorités stratégiques — leadership efficace, main-d'oeuvre productive, milieu de travail dynamique et effectif en mesure de se renouveler — Toutes satisfont aux exigences juridiques, financières et opérationnelles de l'ACIA.

Leadership efficace — L'Agence planifiera la relève de manière à favoriser un leadership fort, appuyé par des activités de formation, afin de perfectionner et de maintenir les capacités et les compétences nécessaires dans le contexte opérationnel d'aujourd'hui. L'ACIA s'engage à mettre en place une solide stratégie de gestion des talents, appuyée par ses dirigeants, à l'égard de laquelle s'engage l'ensemble de l'organisation. L'Agence entend assurer le développement du leadership à tous les paliers, plus particulièrement en mettant l'accent sur le cadre de gestion. Il s'agit là de la prochaine génération de hauts fonctionnaires qui joueront un rôle pivot dans la gestion des employés.

Les principaux résultats qui appuieront un leadership efficace engloberont la mise au point d'un processus de planification de la relève à l'intention des cadres supérieurs et des principaux scientifiques, l'établissement d'accords de rendement vigoureux pour les cadres de direction et la mise en oeuvre continue de la chaine d'apprentissage en gestion de l'ACIA en insistant particulièrement sur le perfectionnement de la prochaine génération de leaders.

Un effectif productif — L'ACIA maintiendra la prestation de ses programmes et continuera d'offrir ses services de manière efficace.

L'Agence élaborera une stratégie des RH qui lui servira d'orientation pour les cinq prochaines années. Elle rehaussera sa productivité en mettant l'accent sur une gestion des RH axée sur les résultats et se servira de son cadre de gestion du rendement pour mesurer à la fois les priorités et les résultats. Entre outre, l'ACIA évaluera et rehaussera son image à titre d'employeur de façon à améliorer ses stratégies de recrutement et de maintien en fonction. Elle continuera d'insister sur l'amélioration des communications internes à la grandeur de l'Agence et des programmes de primes d'encouragement et de reconnaissance.

Un milieu de travail dynamique — L'ACIA fournira le soutien, les outils, les systèmes et l'équipement nécessaires pour permettre aux employés d'offrir à leur clientèle un service de haut niveau tout en réalisant leur plein potentiel professionnel.

L'Agence continuera d'appliquer un système de dotation axé sur les valeurs et des normes de classification qui lui sont propres pour les scientifiques, les professionnels et les vétérinaires. Elle mettra également en oeuvre des politiques et des programmes qui appuient des méthodes de gestion des ressources humaines souples, efficientes et efficaces ainsi qu'un plan d'équité en matière d'emploi à la grandeur de l'Agence. De surcroit, elle améliorera le programme et les politiques en matière de langues officielles.

Un effectif en mesure de se renouveler — L'ACIA parviendra à garantir sa viabilité actuelle et future si elle réussit à gérer les compétences et les connaissances des employés de l'Agence.

L'ACIA continuera d'intégrer la planification de ses ressources humaines et de ses activités de façon telle que les besoins en ressources humaines de l'organisation représentent des enjeux d'importance. La mise en oeuvre d'une stratégie d'apprentissage fournira une approche stratégique coordonnée en matière d'apprentissage. Des consultations efficaces avec les agents négociateurs garantiront l'adoption d'approches modernes, concurrentielles et durables en matière de rémunération.

Initiatives de gestion modernes

Dans la foulée de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur du gouvernement du Canada, l'ACIA a créé, en 2002, le Bureau des initiatives de gestion moderne pour renforcer davantage son cadre et ses pratiques de gestion généraux et améliorer l'intégration des initiatives actuelles et futures connexes. L'Agence a également effectué, à l'automne 2002, une évaluation de ses méthodes de gestion moderne.

Cadre de gestion du rendement — Comme le soulignent l'évaluation des méthodes de gestion de 2002 et la vérificatrice générale dans son évaluation du rapport annuel de l'ACIA, l'Agence doit améliorer ses méthodes d'évaluation du rendement. L'an dernier, elle y a consacré beaucoup d'efforts et a élaboré un cadre de gestion du rendement axé sur les résultats. Tel que souligné précédemment, pour chacun des trois secteurs d'activités de l'ACIA, les principales activités et les résultats souhaités ont été confirmés et des liens ont été établis par rapport aux avantages généraux qui en découleront pour les Canadiens. Des données sur le rendement ont également été déterminées et des projets pilotes mis en oeuvre dans un certain nombre de programmes et d'activités afin de valider et d'améliorer le cadre. Pendant toute la période de planification, l'Agence poursuivra la mise en oeuvre de son cadre de gestion du rendement et insistera sur l'élaboration de stratégies de collecte, de gestion et de rapport des données. Elle partagera les résultats et les leçons tirées avec d'autres organismes de réglementation et ministères fédéraux.

Planification améliorée — Les améliorations au processus de planification se poursuivront. Au cours de l'année écoulée, l'engagement de la haute direction et l'augmentation des débats horizontaux entre les directions générales ont été bénéfiques pour le Plan d'entreprise ministériel et le Plan annuel. Le cadre de gestion du rendement a également servi de base au processus de planification. L'ACIA tablera sur ces réalisations pour intégrer davantage le processus de planification au sein de l'Agence, être mieux en mesure de saisir et d'analyser les résultats des analyses environnementales et établir des priorités claires. En outre, elle continuera de renforcer les liens entre la planification, la mesure du rendement et les rapports sur le rendement.

Gestion financière et gestion des biens — En raison de la nécessité d'améliorer les données de gestion et la régie interne à l'ACIA, on a mis sur pied un certain nombre d'initiatives qui s'appuieront sur la conversion réussie de celle-ci à la comptabilité d'exercice. L'Agence mettra en oeuvre, à l'intention des gestionnaires, un outil de rapport sur le Web qui fournira les principaux rapports budgétaires, les prévisions et les rapports sur les frais courus, ce qui permettra d'améliorer les prises de décision dans l'ensemble de l'organisme. Les gestionnaires trouveront cet outil sur leur bureau. Les principes de régie utilisés dans l'ensemble de l'Agence seront incorporés à l'échelon des gestionnaires.

La mise en oeuvre de l'outil de rapport des gestionnaires facilitera en outre l'élargissement du programme de suivi actif de l'ACIA et permettra de procéder à des examens systématiques au niveau des gestionnaires, ainsi qu'à l'intérieur du service des spécialistes

financiers de l'Agence. Il permettra également d'améliorer le régime d'établissement des coûts en assurant la normalisation des données aux fins d'analyse de recouvrement de ces derniers.

La gestion des biens matériels sera également améliorée par l'introduction d'un régime de gouvernance pour les immobilisations et l'élaboration d'une stratégie de gestion des biens pour les actifs mobiliers, en tirant profit des « leçons tirées » de la conversion à la comptabilité d'exercice visant l'établissement, le suivi, la dépréciation et l'élimination de ces biens.

Gestion de l'information/technologie de l'information — À l'ACIA, les activités de gestion de l'information et la technologie connexe continueront d'être axées sur les besoins d'information des secteurs d'activités de manière à favoriser un processus décisionnel efficace et une prestation de programmes efficiente. Il faudra en outre adopter des approches en matière de gestion de l'information correspondant à l'orientation gouvernementale afin de maintenir l'uniformité et la qualité des données.

L'ACIA améliorera ses systèmes d'information nationaux et l'infrastructure d'appui de sorte que les devis et les rapports sur les systèmes correspondent aux exigences opérationnelles et intégrées de l'Agence. Elle juge prioritaire de permettre aux intervenants, notamment aux utilisateurs de l'industrie, de pouvoir accéder à ses services par voie électronique. L'Agence participera activement au projet du Gouvernement en direct, dans le but de fournir des services gouvernementaux interactifs en direct. Les défis reliés aux services électroniques sont complexes et comportent des enjeux juridiques, stratégiques, administratifs et réglementaires. L'ACIA offre actuellement un large éventail de données sur la réglementation, les normes et les activités qui la concernent et prévoit augmenter ce type d'information offert à la population et à d'autres intervenants.

Les projets suivants de gestion de l'information et de technologie de l'information témoignent des initiatives qui amélioreront la gestion de l'information pour les divers secteurs d'activités : le Programme des activités multi-sectorielles; le Système informatisé pour l'enregistrement et le suivi des échantillons de laboratoire, le Système de certification des exportations; le Système de contrôle et de suivi des importations; le Système de gestion des mesures d'urgence; le Système canadien de gestion des situations d'urgence en maladies animales; le Système — Résidus des anti-microbiens et des micro-organismes; le Système d'information sur la gestion de l'environnement et le Système de gestion de l'information amélioré et modernisé.

Assurance de la qualité — L'assurance de la qualité est un élément important d'une gestion de programme efficace et efficiente. L'an dernier, certaines initiatives visaient à améliorer les méthodes d'assurance de la qualité et à assurer une prestation efficace des programmes. Afin de poursuivre les progrès dans ce secteur, l'ACIA procédera à un examen des méthodes d'assurance de la qualité actuelles d'autres organismes de réglementation pour déterminer les pratiques optimales. En outre, elle s'appuiera sur ses capacités et s'occupera des principaux enjeux qui lui permettront d'assurer une prestation de programmes uniforme.

Communication améliorée — L'un des éléments essentiels de la fonction moderne de contrôleur consiste à sensibiliser davantage le personnel de l'ACIA à la formation et à répondre à ses besoins à cet égard. Grâce à une série d'outils de communication, l'Agence fera mieux connaître l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur et elle a l'intention de donner suite aux enjeux déterminés dans le cadre de l'évaluation de ses méthodes de gestion et des leçons tirées. L'Agence offrira également des avis et des conseils utiles aux employés de l'organisation dans le cadre de la mise en oeuvre d'importantes initiatives.

Section VI : Organisation

Résultats stratégiques et secteurs d'activités

DÉPENSES PRÉVUES 2003–04

Secteurs d'activités	Résultats stratégiques	Millions $
Salubrité des aliments	• Des aliments salubres et propres à la consommation • Un régime de réglementation juste et efficace pour les aliments • Confiance de la population et des marchés dans la salubrité des aliments canadiens	278,2
Santé des animaux	• Des produits animaux salubres et de qualité supérieure • Des contrôles mis en place pour empêcher la transmission de maladies animales aux humains • Les ressources animales canadiennes sont protégées des maladies réglementées • Un régime de réglementation juste et efficace pour les animaux et leurs produits	82,4
Protection de végétaux	• Des produits agricoles et forestiers sûrs et de qualité supérieure • Les ressources végétales canadiennes sont protégées contre les ravageurs et les maladies réglementés • Un régime de réglementation juste et efficace pour les produits agricoles et forestiers	63,9
Total		**424,5**

Responsabilité

L'ACIA est dirigée par un président, qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Chacun des membres du Comité exécutif de l'ACIA est responsable de trois secteurs d'activités de l'Agence. L'organigramme qui suit décrit les rapports hiérarchiques au sein de l'ACIA.

Agence canadienne d'inspection des aliments

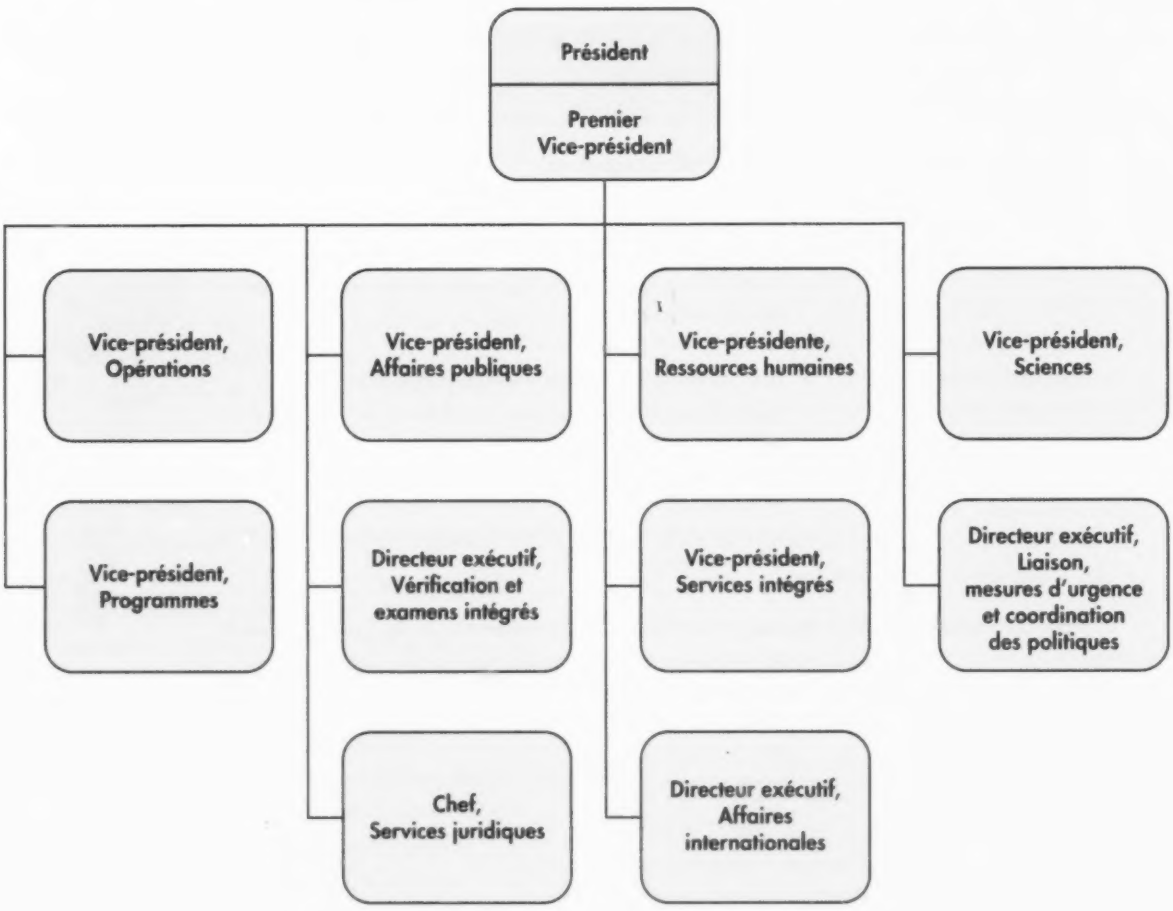

Dépenses prévues de l'ACIA(en millions de dollars)

	Prévisions de dépenses 2002–03	**Dépenses prévues 2003–04**	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06
Salubrité des aliments	304,6	**312,8**	316,2	316,2
Santé des animaux	87,3	**89,4**	90,3	90,3
Protection de végétaux	69,8	**71,0**	66,3	66,3
Budgétaire du Budget des dépenses principales (brutes)[1]	461,7	**473,2**	472,8	472,8
Moins : Recettes disponibles[2]	47,4	**50,0**	50,0	50,0
Total Budget principal	414,3	**423,2**	422,8	422,8
Ajustements[3]	87,3	**51,3**	50,5	50,5
Dépenses nettes prévues	501,6	**474,5**	473,3	473,3
Moins : Recettes non disponibles	0,5	**0,5**	0,5	0,5
Plus : Coût des services reçus gratuitement	37,9	**39,1**	39,7	39,8
Coût net du programme	539	**513,1**	512,5	512,6
Équivalents temps plein	5 438	**5 356**	5 306	5 306

Notes:

1) Le budgétaire du Budget principal des dépenses pour 2003-2004 représente une augmentation de 11,5 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à la conclusion des conventions collectives et à un ajustement des recettes disponibles conformément à la Note 2 et est contrebalancé par une légère diminution du financement pour les activités liées à la sharka du prunier et au Système canadien de réglementation de la biotechnologie.

2) L'objectif cible pour les recettes disponibles de l'ACIA a augmenté pour passer à 50 millions de dollars reflétant la tendance de l'activité économique au cours des trois derniers exercices et ne représente pas une hausse des frais d'utilisation.

3) Les ajustements pour 2002-2003 comprennent 31,8 millions de dollars pour les interventions d'urgence, 21,3 millions reportés de l'exercice précédent, 13,5 millions de dollars pour les conventions collectives approuvées, 10 millions de dollars pour renouveler l'équipement scientifique et connexe, 6,1 millions de dollars en transferts des crédits 10 et 15 du CT (principalement, remboursement de frais salariaux et financement de la modernisation de la fonction de contrôleur) et 4,6 millions de dollars en recettes disponibles additionnelles reflétant la hausse de l'activité économique.

Les ajustements pour 2003-2004 et subséquemment reflètent les dépenses annuelles supplémentaires (50 millions de dollars) annoncées dans le budget fédéral de 2003.

4) Les équivalents temps plein (ETP) prévus sont de 5 438 pour 2002-2003, selon le système de gestion salariale de l'Agence. La diminution des ETP en 2003-2004 est attribuable à l'approbation de fonds d'urgence de 31,8 millions de dollars pour 2002-2003 seulement. D'autres réductions prévues des ETP en 2004-2005 et en 2005-2006 reflètent les réductions attendues du financement de programmes de temporisation (p. ex., la sharka du prunier).

Note : L'incidence sur les ETP des fonds additionnels annoncés dans le budget fédéral de 2003 n'a pas encore été déterminée.

Section VII : Annexes

32 Tableaux financiers

Tableau 1 : Sommaire des d'immobilisations en capital par programme et par secteur d'activité (en millions de dollars)

	Prévisions des dépenses 2002–03	**Dépenses prévues 2003–04**	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06
Salubrité des aliments	7,2	**4,4**	7,9	7,9
Santé des animaux	2,0	**3,8**	4,7	4,7
Protection des végétaux	1,5	**1,2**	1,9	1,9
Total	**10,7**	**9,4**	**14,5**	**14,5**

Note : L'augmentation des dépenses prévues qui passe de 9,4 millions de dollars en 2003-2004 à 14,5 millions de dollars les années suivantes est attribuable à la temporisation de deux prêts provenant de la réserve de fonctionnement du Conseil du Trésor pour la question de l'An 2000.

Tableau 2 : Détails sur les grands projets d'immobilisations (en millions de dollars)

Projets de plus de 5 000 000 $	Coût estimatif actuel total	Prévisions de dépenses jusqu'au 31 mars 2003	**Dépenses prévues 2003–04**	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06	Dépenses prévues pour les années futures
Consolidation des laboratoires de St-Hyacinthe/ Longueuil – Québec	19 635,0	85,0	**50,0**	50,0	5 050,0	14 400,0
Réaménagement de mi-durée IRV Nepean – Ontario	40 000.0	50,0	**360,0**	350,0	3 010,0	36 230,0
IRV Nepean niveau 3 Annexe – Ontario	18 000,0	200,0	**300,0**	1 800,0	2 000,0	13 700,0
Nouvel immeuble SC RCN Ontario	15 178,0	94,0	**284,0**	10 400,0	4 400,0	0,0
Agrandissement du laboratoire et réaménagement de mi-durée – Saskatoon Saskatchewan	10 335,0	75,0	**150,0**	610,0	4 800,0	4 700,0
Édifice structurel phase 2 + 3 consolidations Lethbridge, Alberta	9 347,0	4 000,0	**1 847,0**	1 200,0	1 200,0	1 100,0
Construction de laboratoire – Sidney Colombie-Britannique	10 052,0	567,0	**1 785,0**	5 500,0	1 900,0	300,0

Tableau 3: Sommaire des paiements de transfert (En milliers de dollars)

Contributions	Prévisions de dépenses 2002–03	**Dépenses prévues 2003–04**	Dépenses prévues 2004–05	Dépenses prévues 2005–06
Salubrité des aliments				
Contributions à l'appui des initiatives contribuant à améliorer, à faire avancer et à promouvoir le système fédéral d'inspection	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Santé des animaux				
Contributions aux provinces versées conformément au Règlement d'indemnisation relatif à la rage et au Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax pris par le gouverneur en conseil pour les montants accordés par les provinces aux propriétaires des animaux décédés à la suite d'une infection par la rage ou le charbon.	0,1	**0,1**	0,1	0,1
(L) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des plantes*, qu'autorise la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.	4,3	**1,3**	1,3	1,3
Protection des végétaux				
(L) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des plantes*, qu'autorise la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Total des contributions	4,7	**1,7**	1,7	1,7

Note: Les dépenses prévues de 1,7 million de dollars représentent le niveau de référence de base de l'ACIA. Toute augmentation au-delà de ce montant occasionnée par l'apparition de maladies animales et végétales sera remboursée conformément aux dispositions législatives régissant ce programme.

Tableau 4 : Source des recettes disponibles et non disponibles (en milliers de dollars)

	Prévisions de recettes 2002–03	**Recettes prévues 2003–04**	Recettes prévues 2004–05	Recettes prévues 2005–06
Recettes disponibles				
Salubrité des aliments				
Recettes disponibles	35,9	**35,5**	35,5	35,5
Santé des animaux				
Recettes disponibles	7,8	**7,0**	7,0	7,0
Protection des végétaux				
Recettes disponibles	8,3	**7,5**	7,5	7,5
Total des recettes disponibles	52,0	**50,0**	50,0	50,0
Recettes non disponibles				
Salubrité des aliments				
Autres recettes non fiscales	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Produits de la vente des biens de l'État	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Santé des animaux				
Autres recettes non fiscales	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Produits de la vente des biens de l'État	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Protection des végétaux				
Autres recettes non fiscales	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Produits de la vente des biens de l'État	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Total des recettes non disponibles	0,5	**0,5**	0,5	0,5
Total des recettes disponibles et non disponibles	52,5	**50,5**	50,5	50,5

Tableau 5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire (en milliers de dollars)

	Agence canadienne d'inspection des aliments
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements selon le tableau des dépenses prévues)	**425**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	16,2
Cotisations des employés aux régimes d'assurance de l'employeur et coûts payés par le SCT	22,3
Protection aux accidentés du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada*	0,0
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par Justice Canada	0,6
	39,1
Moins : Recettes non disponibles	0,5
Coût net du programme pour 2003–2004	**463,1**

*Montant inférieur à 100 000 $, donc ne paraît pas dans ce tableau.

Principales initiatives de réglementation

L'ACIA applique 39 séries de règlements reliées aux 13 lois qui constituent le mandat législatif de l'Agence. Il y a environ 40 modifications aux règlements envisagées pour l'exercice 2003-2004. Les changements proposés visent à assurer une base de réglementation plus souple, répondant mieux aux besoins et plus efficiente. Lorsque des initiatives[1] de réglementation majeures sont proposées, une analyse de rentabilité est effectuée.

Le tableau suivant décrit les principales initiatives de réglementation :

Règlement	Résultats prévus
Règlement sur l'inspection des viandes, HACCP obligatoire	Le HACCP est une approche systématique visant à améliorer la salubrité des aliments et dont la prévention est l'élément clé. Le système fournit une base scientifique à l'inspection ainsi qu'une démarche proactive à l'industrie pour trouver et contrôler les risques biologiques, chimiques et physiques.
Règlement sur les produits transformés	Refonte complète du Règlement sur les produits transformés qui comportera des changements aux normes de composition et d'autres exigences.
Règlement sur la santé des animaux	Créer un règlement pour le traitement et l'équarrissage des animaux morts.
Règlement sur l'inspection des viandes (inspection du porc)	Proposition visant à modifier le règlement de façon à assouplir la façon d'effectuer les inspections ante mortem (animaux vivants) et post mortem (carcasse et viscère) et de conférer à l'industrie plus de responsabilités dans l'exécution de ces procédures.

[1] Définition du Conseil du Trésor d'initiatives majeures : règlement qui coûte plus de 50 M $ ou entre 100 k et 50 M $ et présente un faible niveau d'acceptation par le public.